

STRUCTURATION D'UN CADRE STATISTIQUE GLOBAL POUR LES POLITIQUES CULTURELLES EN FÉDÉRATION WALLONIE- BRUXELLES

Rapport final
Mai 2020

2017

2018

2019

Observatoire des politiques culturelles
Administration générale de la Culture



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Dépôt légal: D/2020/14.336/4

Éditeur responsable: Isabelle Paindavoine, 44, boulevard Léopold II à 1080 Bruxelles.

Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique)

Téléphone: 00 32 2 413 22 22 - adresse du site: www.opc.cfwb.be - mél.: opc@cfwb.be

Graphisme et mise en page: Kaos Films

Illustration de couverture: © Tom Cerny | Dreamstime.com

Tous droits de reproduction réservés pour tous pays et par tous les moyens que la technologie permet
- Les interprétations et les analyses que cette publication contient n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs respectifs; elles ne représentent pas nécessairement l'opinion de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	4
PARTIE I: CONTEXTE ET ÉLÉMENTS DE CADRAGE	9
I.1. OBJET: SUR QUOI PORTE LA COLLABORATION AGC ET OPC?	9
I.2. DÉMARCHE ET MÉTHODE: DESCRIPTION DE CE QUI A ÉTÉ FAIT	11
PARTIE II: CONTENUS ET PROPOSITIONS: “ LES ACQUIS ET LES PISTES ”	17
II.1 FRÉQUENTATION ET PARTICIPATION	17
II.2. FINANCEMENT DE LA CULTURE	33
II.2.1. LES FLUX BUDGÉTAIRES – FOCUS	33
II.2.2. DICOS	36
II.2.3. RATIOS	39
II.3. L'EMPLOI CULTUREL	44
II.4. LE PÉRIMÈTRE CULTUREL	47
II.4.1. LISTE DES DOMAINES	47
II.4.2. CONSTRUCTION DE LA TYPOLOGIE DES POLITIQUES CULTURELLES	47
II.4.3. COMPTES SATELLITES	50
PARTIE III: EN GUISE DE CONCLUSION: SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES	52
GLOSSAIRE	61
ANNEXES	62

PRÉFACE

ÉLABORATION D'UN CADRE STATISTIQUE POUR LES POLITIQUES CULTURELLES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (FW-B)¹

La démarche d'élaboration d'un cadre statistique pour les politiques culturelles en FW-B a été initiée en 2017, à la suite d'un accord de collaboration convenu entre l'Administration Générale de la Culture (AGC) et l'Observatoire des politiques culturelles (OPC). Cette collaboration répondait aux objectifs du contrat d'administration 2016-2019 (projet 6.1.3/6.1.7) qui invitait les différents services du Ministère à s'organiser, de manière à collecter les données utiles au soutien et à l'analyse des politiques menées en FW-B. Plus précisément, pour les politiques culturelles, il s'agissait de mettre en place de façon structurelle la récolte de données sectorielles objectives, d'exploiter des leviers générateurs de données (rapports d'instance, obligation conventionnelle...) et de définir des indicateurs pertinents au sein de l'AGC. Pour ce faire, nous ne partions évidemment pas d'une page blanche puisque de nombreuses données sectorielles notamment et, essentiellement pour fin de contrôle et de suivi administratif des opérateurs, étaient déjà collectées. À titre d'exemple, on peut souligner la production annuelle de "FOCUS" qui porte sur le financement public des opérateurs, les données et analyses régulières du service de la lecture publique, l'harmonisation du plan comptable entamé depuis plusieurs années par l'Observatoire, les enquêtes générales sur les pratiques et consommation culturelles de la population, la structuration du cadastre de l'emploi non marchand ainsi que de nombreuses bases de données et analyses produites par les différents services de l'AGC. Parmi toutes ces sources d'informations, la difficulté principale réside dans le fait que ces collectes ne présentent pas toujours un caractère récurrent, cumulent des informations quantitatives et qualitatives sous divers formats qui ne font pas nécessairement l'objet d'un traitement (ce que nous avons appelé en 2002, les "données dormantes"). Ces données ne sont dès lors ni validées, ni historicisées et organisées de manière à construire des chronologies ou séries qui présenteraient un paysage cohérent des ensembles examinés.

S'il n'est plus utile de démontrer ici l'intérêt de collecter des données statistiques sur les politiques culturelles en vue d'en mesurer notamment les effets et d'ainsi fonder une politique sur des faits observés, cette démarche peut néanmoins rencontrer des résistances parmi ses acteurs, qu'ils soient bénéficiaires directs ou indirects. Ces craintes ne sont pas nécessairement phantasmatiques et apparaissent même fondées à bien des égards. Dans le chef des opérateurs, elles peuvent être associées à l'exercice du contrôle (et à la sanction, généralement financière qui pourrait en découler) ainsi qu'à inspirer la crainte de voir s'imposer une "gouvernance par le chiffre" : une réalité également si on observe ce qui se passe dans d'autres politiques telles que la santé ou l'emploi aujourd'hui ou dans les politiques sociales et économiques. Les outils statistiques peuvent changer au gré du pouvoir... Disposer de données, disposer d'informations est en effet en lien direct avec une forme de pouvoir. Et ce pouvoir est d'autant plus inquiétant si ces données ne sont pas partagées. Organiser un

¹ Par Michel Guérin (OPC)

cadre statistique sur les politiques culturelles reviendrait donc à construire un outil "collectif" à la fois politique et technique. En effet, derrière cet outil visant l'objectivité, l'idée de mesure (inspirée d'abord des sciences de la nature) pourrait masquer ce qui, dans les sciences sociales, doit nécessairement faire l'objet de concertations et de conventions. La "mise en nombre" suppose dès lors un entendement sur la signification du chiffre et de ce qu'il traduit : négociation, compromis et codage sont des passages obligés pour partager le sens qu'on lui prêtera. Dans les politiques culturelles, c'est sur base de cette concertation et accord qu'il sera possible de traiter ces questions comme des questions économiques et sociales, au-delà des passions qui animent souvent le champ. "Ce qui est chiffré, ce n'est pas la culture, mais ses moyens"², ses fréquentations, ses dispositifs, etc. Parce qu'en réalité, c'est bien une finalité qualitative qui doit animer la démarche : les données quantitatives n'ont d'intérêt que si elles livrent au travers de leurs interprétations, une représentation, la plus juste possible, de l'objet observé. Ces observations qualitatives poursuivent nécessairement une intention qui, elle aussi, doit être explicitée.

Dès lors, au terme de ces cinq séminaires, ce rapport final constitue une étape importante, synthétisant les travaux élaborés au long de ces deux années et indiquant les points qui demandent des travaux complémentaires. Sur cette base partagée et élaborée conjointement et, dans le suivi des recommandations qui figurent en fin de ce rapport, les voies sont maintenant tracées pour disposer, dans un moyen terme, d'un cadre statistique global de référence adapté aux politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

2 Augustin Girard, in "Le Fil de l'esprit : Augustin Girard, un parcours entre recherche et action", ouvrage collectif édité par le Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2011, La Documentation française.

DONNÉES CULTURELLES : APPRENDRE ET COMPRENDRE, ÉCHANGER ET CHANGER ! ³

Pourquoi vouloir collationner des statistiques culturelles ? Sinon pour les compiler, synthétiser, commenter, analyser, valider, diffuser... Pour apprendre et comprendre, pour échanger et changer !

Longtemps, la gestion administrative de la culture fut intuitive, quasi impressionniste, exclusivement qualitative, principalement fondée sur des ressentis, présumés ou préjugés. Dès mon arrivée à la tête de l'Administration générale de la Culture, voici une dizaine d'années, j'ai rapidement cherché à convaincre tous les services de basculer dans une gouvernance où les indicateurs quantitatifs de pilotage ne feraient plus défaut, où la compréhension et l'évaluation des actions publiques reposeraient sur des analyses les plus comparatives et objectives possibles, où la disponibilité et l'accessibilité des données les plus élémentaires — le nombre d'opérateurs, la nature des bénéficiaires, la subvention moyenne, la distribution territoriale, la répartition selon les fonctions culturelles... — seraient la règle. L'intention de départ n'était autre que de tracer la principale activité administrative, à savoir l'octroi de subventions. Mais l'idée était déjà de comprendre profondément, pour mieux l'orienter, le fonctionnement de ce bel oxymore qu'est l'économie culturelle.

C'est dans cet esprit que l'OPC et l'AGC coopèrent depuis, et plus intensément, pour la quatrième année consécutive, autour du chantier "données culturelles". Si la méthode de séminaires organisés conjointement a été rapidement privilégiée, c'est avant tout parce qu'elle permet aux agents de s'exprimer plus librement, indépendamment de la position hiérarchique qu'ils occupent.

Force est de constater que ce processus volontariste rencontre encore et toujours beaucoup de résistances. Ainsi, obtenir le concours de services quant aux données disponibles ou à rechercher- en relation avec la participation, le financement, la consommation, l'emploi — ne va pas de soi. Les résistances des opérateurs sont aussi une réalité, au nom de l'atteinte à la liberté artistique, mais aussi en raison d'une crainte de corruption du "marchand" (la question "triviale" de l'argent empêcherait la sincérité de la démarche et dénaturerait le projet), de la méfiance des comparaisons, de la peur d'un changement des modes de financement. Il importe aussi de convaincre le politique in tempore non suspecto, la statistique n'étant pas seulement destinée à répondre efficacement aux questions parlementaires ou à satisfaire l'insatiable curiosité journalistique.

Dans un tel contexte, avant de s'inquiéter de tout ce qu'on pourrait évaluer, il importe d'abord de se limiter à ce qu'on doit et à ce qu'on veut absolument connaître, et donc mesurer.

C'est aussi l'occasion de revisiter quelques vieux clichés dont les exemples suivants ne sont ni exhaustifs ni nécessairement les plus représentatifs. Du genre :

³ Par André-Marie Poncelet (AGC)

- seuls les vieux et les riches consomment la culture administrée;
- le cinéma, les festivals et les pratiques numériques, c'est pour les jeunes urbains;
- les arts de la scène et l'éducation permanente sont focalisés sur le multiculturel;
- la diversité des productions culturelles est en danger;
- les jeunes lisent de moins en moins;
- la médiathèque et la bibliothèque vont disparaître;
- la radio et la télévision se marginalisent;
- on consacre trop d'argent pour la conservation patrimoniale, etc.

A contrario, ce ne sont pas les bonnes raisons de disposer de données fiables, complètes et stables qui manquent, comme :

- apprécier l'adéquation entre ressources et moyens mis en œuvre (heures de travail administratif, coût budgétaire d'une bourse, d'un contrat-programme, d'un prêt, d'une conservation-restauration, d'une numérisation...);
- établir des corrélations "sociales" avec les générations successives, le niveau d'éducation, l'appartenance socioprofessionnelle, le revenu, urbain-rural...;
- comprendre l'économie culturelle: effets multiplicateurs, intérêt de coproductions...;
- mesurer l'impact des politiques culturelles sur les bénéficiaires finaux;
- adapter les législations, les institutions, l'administration.

Rapidement, l'intérêt d'une démarche concertée, de préférence européenne, a pris corps, s'appuyant sur la typologie et la méthodologie importées d'ESSnet et traduite dans les Cultural Statistics, à la fois garantes de faisabilité (expérience d'autres) et de comparabilité. La standardisation des fonctions culturelles qu'elle préconise nous a progressivement amenés à calquer notre structure budgétaire et notre organigramme sur ce canevas commun. Les thèmes successifs des séminaires viennent alors se superposer naturellement sur ce canevas de plus en plus partagé.

Aujourd'hui, l'enjeu majeur est de convaincre nos principaux opérateurs de devenir coopérateurs! Parce que c'est notre intérêt commun de construire et d'échanger des données culturelles. Nous partageons tant d'enjeux communs, liés aux objectifs et fonctions culturelles: création, diffusion, conservation, éducation. Il m'importe particulièrement de rassurer les opérateurs culturels quant à notre intérêt conjoint de mieux les connaître, de mieux nous comprendre et quant à notre loyauté à l'égard des objectifs de diversité, d'équité, d'efficacité, de rayonnement des politiques culturelles.

Nous avons aussi le droit citoyen et le devoir démocratique d'interroger les questions d'affectation optimale des ressources culturelles — budgétaires, humaines, technologiques, logistiques, territoriales — et d'en rendre compte. D'où l'importance d'un rapport annuel tel que Focus...

Plutôt que l'exhaustivité à tout prix, et souvent sans horizon, la méthode que je pratique et recommande est l'exemplarité: prouver — y compris par un premier petit échantillon représentatif — qu'il est possible de collecter une donnée, de la publier, puis de généraliser et de la pérenniser. De nombreux exemples me viennent à l'esprit

(répertoire des résidences, nombre de contrats-programmes et conventions, coûts de revient d'un prêt bibliobus ou médiathèque, prix d'une heure de formation, nombre de bénéficiaires finaux...).

Il me reste à remercier tous les collaborateurs de l'OPC et de l'AGC ainsi que les partenaires extérieurs qui ont activement contribué à l'élaboration, jusqu'à la finalisation, de ce rapport. Avec mon collègue et ami Michel Guérin, je forme le vœu que ce rapport motive et inspire durablement les prochains responsables de la collecte et du traitement de données culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

PARTIE I : CONTEXTE ET ÉLÉMENTS DE CADRAGE ⁴

I.1. OBJET : SUR QUOI PORTE LA COLLABORATION AGC ET OPC ?

Suite aux travaux publiés par le Leadership Group (LEG — 1997 à 2004) et suite à la création en 2002 du réseau sur les statistiques européennes des musées (EGMUS), des travaux sont réalisés sous l'impulsion d'EUROSTAT (l'Office statistique de l'Union européenne), avec pour objectif d'obtenir des données statistiques dans le domaine culturel. En 2007, un premier ouvrage sur les statistiques culturelles européennes est publié.

Le réseau ESSnet, financé par la Commission européenne sera, quant à lui, créé en septembre 2009, dans un souci de garantir une meilleure comparabilité des statistiques culturelles des différents pays membres. La publication de mai 2012 intitulée "*ESSnet-CULTURE, European Statistical System Network on Culture FINAL REPORT*" devient la référence en matière de développement des statistiques culturelles au niveau de la Commission européenne.

Inspirée par le modèle français, la FW-B quant à elle, s'inscrit activement dans cette tendance : création de l'Observatoire des politiques culturelles (2001), mise en chantier de l'étude relative aux pratiques culturelles des populations, normalisation des informations comptables des opérateurs culturels, création d'un cadastre de l'emploi non-marchand, publication de "Focus"... Néanmoins, elle n'est pas encore aujourd'hui en capacité de produire et de diffuser, à intervalles réguliers, certaines statistiques culturelles harmonisées portant sur l'activité de l'ensemble des domaines culturels.

Une politique coordonnée d'observation du réel "culturel" en FW-B est perfectible et doit encore connaître des développements importants. Sa mise en œuvre suppose l'identification, la qualification, la collecte, la validation, la conservation et le traitement analytique de données d'information qui permettent de construire une représentation significative des réalités. Dans cette perspective, la question de la méthodologie est centrale pour développer une approche rigoureuse, et surtout *coordonnée* du réel.

L'enjeu de cette démarche est bien celui d'améliorer la *connaissance* des réalités de la vie culturelle : des activités, de la participation des populations, des différents types d'opérateurs culturels et des effets mesurables des politiques culturelles.

Si les services de l'AGC récoltent annuellement des données chiffrées dans les rapports d'activité et les comptes annuels, il n'y a pas actuellement de coordination, tous secteurs confondus, sur le type de données à recueillir, leur disponibilité, leur format, leur stockage, leur traitement, ni même sur l'organisation de l'accès à ces données, voire de leur publicité.

Face à ces constats, l'AGC et l'OPC ont décidé, en janvier 2017, de signer un protocole de collaboration et de partenariat en matière de conception et de construction d'un système d'information coordonné relatif aux politiques culturelles (cf. annexe 1). Ce protocole de collaboration va donc bien au-delà de la stricte statistique culturelle.

4 Par Isabelle Paindavoine (OPC)

Elle prévoit une coordination sur l'ensemble des éléments suivants :

1. Les typologies
 - a) Des politiques culturelles
 - b) Des opérateurs culturels
 - c) Des instruments de politique culturelle
 - i. les liens contractuels (contrat-programme, convention...)
 - ii. les modes d'intervention (mise à disposition de personnel...)
2. Le thésaurus des politiques culturelles
3. Les législations, réglementations et autres normes de politique culturelle
4. Les données relatives au budget administré par l'AGC et à son affectation entre les différentes politiques
5. Les données relatives aux infrastructures culturelles de la FW-B
6. Les bilans et procès-verbaux des organes d'avis et de concertation
7. L'inventaire (annuel) des opérateurs culturels subventionnés
8. Les données relatives au budget administré par l'AGC et de son affectation entre les opérateurs subventionnés
9. Les données relatives à l'organisation des services administratifs en charge de la culture
10. Les données d'information comptables des opérateurs culturels subventionnés
11. Les données relatives aux activités des opérateurs culturels subventionnés
12. Les données relatives aux publics, à la participation des populations, et aux conditions d'accès (cibles, tarifs...)
13. Les données relatives à l'emploi des opérateurs culturels subventionnés

1.2. DÉMARCHE ET MÉTHODE : DESCRIPTION DE CE QUI A ÉTÉ FAIT

a) Le comité de pilotage

Le suivi de la mise en œuvre de cette convention est assuré par un comité de pilotage constitué de membres de l'équipe de recherche de l'OPC et de collaborateurs de l'AGC.

Celui-ci s'est réuni à 6 reprises :

- 30 janvier 2017
- 28 mars 2017
- 26 juin 2017
- 25 janvier 2018
- 19 septembre 2018
- 23 septembre 2019

Chaque réunion de travail a donné lieu à la rédaction d'un compte rendu.

Ces six réunions avaient pour objectifs :

- la planification des séminaires ;
- la désignation des membres du groupe de travail (cf. infra) chargé de la mise en œuvre de chacun des séminaires ;
- l'évaluation de chacun des séminaires et l'identification de changements éventuels à opérer pour la suite ;
- le suivi des travaux confiés au groupe de travail (cf. infra) à l'issue de chacun des séminaires.

Dans un premier temps, l'AGC et l'Observatoire ont décidé de focaliser leur collaboration sur la mise en œuvre de quatre séminaires relatifs à la question de l'organisation et du développement des statistiques culturelles en FW-B.

Ces quatre séminaires ont porté sur les mêmes thématiques que celles abordées au sein des groupes de travail instaurés dans le cadre des travaux d'ESSnet :

- la mesure de la participation sociale à la culture et des pratiques culturelles ;
- les dépenses et le financement culturels ;
- la mesure de l'emploi culturel ;
- la définition du périmètre du champ culturel.

b) Les groupes de travail

En amont de chacun de ces quatre séminaires, un groupe de travail composé de membres du comité de pilotage, est constitué afin de discuter des types d'intervention souhaités, des choix des intervenants à inviter et de définir le contenu des interventions qui leur seront commandées.

À l'issue de chacun des séminaires, un groupe de travail spécifique est mis en place afin d'assurer le suivi des discussions et travaux présentés en séance. Dans certains cas, ce suivi est confié à un groupe de travail préexistant déjà à l'œuvre sur le sujet et qui poursuit ou élargit ses travaux dans le cadre de ce groupe de travail spécifique.

c) Le déroulement des séminaires

Le comité de pilotage du 30 juin 2017 a décidé que les quatre séminaires seraient organisés conjointement par l'OPC et l'AGC et qu'ils prendraient la forme d'une demi-journée de présentation et d'échanges avec les agents de l'AGC et de l'OPC concernés dans le cadre de leur fonction.

Ils ont été organisés sous forme de "séminaires d'experts" (50 personnes maximum), sur invitation, avec comme public visé a minima : les membres du comité de pilotage, les membres du comité d'accompagnement et du comité scientifique de l'OPC, les partenaires privilégiés de l'AGC sur la question des statistiques culturelles, les membres des autres services de recherche concernés par les statistiques culturelles (l'IWEPS, l'IBSA, l'Observatoire de l'emploi...).

Chacun des quatre séminaires est introduit et animé alternativement par un représentant de l'AGC et de l'OPC qui présente la thématique du séminaire, les intervenants, et dit quelques mots sur le contenu de leur intervention. Un modérateur (alternativement membre de l'AGC et de l'OPC) est prévu pour cadrer le débat qui fera suite aux présentations des intervenants.

Pour chacun des quatre séminaires, des personnes extérieures à la FW-B sont invitées à venir présenter leurs réflexions/travaux/recommandations eu égard au thème abordé. Une place est également accordée aux agents de l'AGC et/ou de l'OPC afin qu'ils puissent, en fonction des thèmes abordés, dresser un état des lieux des statistiques culturelles disponibles et/ou des travaux menés en la matière au sein de la FW-B.

En effet, si l'objectif de ces séminaires visait, dans un premier temps, à faciliter l'appropriation et l'assimilation des questions, des connaissances et des outils développés et présentés par les intervenants extérieurs à la FW-B, l'objectif principal restait de ramener systématiquement ces développements, et les questions qu'ils soulèvent, dans le cadre des enjeux et des chantiers en cours en matière de statistiques culturelles au sein de la FW-B.

Séminaire 1:

La mesure de la participation sociale à la culture et des pratiques culturelles: apports et limites des données d'enquête et de fréquentation (18 avril 2017)

Après une introduction assurée par Michel Vandekerke (OPC), trois interventions se sont succédé :

- Jean-Louis Mercy et Martha Beck-Domzalska d'Eurostat sont venus exposer les développements des statistiques culturelles en matière de participation et de pratiques culturelles au niveau européen ;
- Maud Van Campenhoudt (OPC) a présenté la méthodologie et les questions que soulèvent l'enquête sur les pratiques culturelles des adultes et l'enquête sur les pratiques culturelles des enfants et des adolescents ;
- Thibaud Vaillant (AGC) a dressé un premier état des lieux des données collectées au sein des services/directions de l'AGC, relatives aux caractéristiques des différents groupes de populations (bénéficiaires finaux) qui fréquentent les opérateurs culturels soutenus par l'AGC.

Deux interrogations étaient au centre des débats : d'une part, comment la généralisation de l'usage d'Internet reconfigure la manière dont les populations s'engagent dans des activités culturelles et dont elles interagissent avec l'offre culturelle, subventionnée ou non ? D'autre part, quels sont les enjeux prioritaires, démocratiques et autres, qui devraient guider le développement des statistiques en matière de pratiques et de fréquentations culturelles ?

En guise de conclusion de ce premier séminaire, André-Marie Poncelet (AGC) insiste sur la nécessité de définir quelques variables clés (leur contenu exact, leur format...) à recueillir de manière régulière. Il rappelle également l'importance de définir, au sein de chacun des secteurs culturels ce qu'on entend par les termes "fréquentation" et "participation".

Séminaire 2 :

Les dépenses et le financement culturels : les méthodes de collecte de données développées au sein de la FW-B (24 octobre 2017)

Après une brève présentation par Michel Vandekerke (OPC) des avancées du groupe de travail faisant suite au premier séminaire, Isabelle Paindavoine (OPC) introduit ce second séminaire.

Une nouvelle intervention a été confiée à Eurostat ; Martha Beck-Domzalska et Thierry Huart sont venus présenter la problématique de la définition d'un périmètre culturel au sein de la nomenclature européenne des activités économiques (code NACE). L'exposé montre à la fois l'intérêt réel d'utiliser ces codes, tout en montrant les limites de l'exercice.

Deux membres de l'OPC prennent ensuite la parole pour exposer, d'une part, le travail d'harmonisation des données comptables (DICOS), initié il y a plus de 10 ans au sein de la FW-B (Roland de Bodt), et, d'autre part, présenter la méthodologie et quelques résultats d'une étude réalisée conjointement par l'OPC (Isabelle Paindavoine) et l'AGC (Maud Cuvelier) portant sur l'analyse des sources de financement public et privé des opérateurs culturels majeurs soutenus par la FW-B. Ils valorisent les possibilités statistiques que ces travaux permettent d'envisager, et mettent l'accent sur les conditions à réunir pour une collecte et un traitement régulier des données.

Enfin, Thibaud Vaillant (AGC) et Dorothee Bulté (AGC) exposent le renforcement de la démarche de transparence du soutien financier apporté par la FW-B aux opérateurs culturels par la publication de FOCUS, édité au mois de juin de chaque année par l'AGC.

Jean-Gilles Lowies (OPC), Jean-Philippe Van Aelbrouck (AGC) et André-Marie Poncelet (AGC) jouent, tour à tour, le rôle de modérateur tandis que les conclusions de ce second séminaire sont formulées par Michel Guérin (OPC).

Ce dernier met en évidence le travail conséquent déjà mené en matière de recueil de données relatives aux dépenses et financement culturels. Il souligne qu'il s'agit probablement de la thématique pour laquelle l'administration est la plus avancée en matière de conception des statistiques culturelles. Il recommande la finalisation des instruments numériques nécessaires à la collecte et au traitement régulier des données.

*Séminaire 3:**La mesure de l'emploi dans le secteur de la culture: enjeux, pratiques et perspectives (06 juin 2018)*

Jean-Gilles Lowies (OPC) introduit ce troisième séminaire. Il rappelle qu'un accord entre la FW-B et l'ONSS devrait permettre la collecte de données déjà structurées en matière d'emploi et qui pourraient être collectées sur base non seulement des numéros d'entreprise des opérateurs culturels mais encore des codes NACE. Le séminaire s'articule autour de quatre interventions.

Marc Bartholomé (Direction de l'Emploi non marchand à la FW-B) explique la démarche et le périmètre utilisés pour construire le cadastre de l'Emploi non marchand, tandis que Patricia Hubert (AGC), quant à elle, expose une première utilisation des données, collectées dans le cadre du cadastre, relatives à l'emploi dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation permanente. Pol Mareschal (AGC) complète cette intervention par le travail mené au sein du Service Général de la Création Artistique pour mesurer l'emploi des opérateurs des arts de la scène, financés de manière pluriannuelle. Il insiste plus particulièrement sur les conditions nécessaires pour mesurer l'emploi artistique.

Ce troisième séminaire se clôture par deux interventions relatives aux données d'emploi contenues dans les comptes annuels des opérateurs culturels subventionnés: Roland de Bodt (OPC) présente les données qui pourraient être recueillies dans les comptes annuels tandis qu'Isabelle Paindavoine (OPC) présente quelques exemples d'analyses qui peuvent être réalisées au départ de ces données.

Plusieurs modérateurs animent les discussions: Michel Guérin (OPC), Michel Vandekerke (OPC) et Jean-Philippe Van Aelbrouck (AGC).

C'est André-Marie Poncelet (AGC) et Michel Guérin (OPC) qui ont, conjointement, clôturé la séance.

Le séminaire a confirmé les difficultés de traiter les informations d'emploi artistique selon les mêmes standards que le cadastre de l'emploi non marchand et ceci en raison du très grand nombre de contrats de courte durée. Nonobstant, le séminaire montre qu'il est possible de développer une politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'analyse des données d'emploi artistique par divers moyens, dont notamment: qualification des données d'emploi collectées à travers les comptes annuels des opérateurs culturels subventionnés (DICOS), à partir de l'exercice comptable 2021; éventuellement, une annexe au bilan social dans les comptes annuels (solution à étudier en 2020), collecte et analyse quinquennales, sous le régime du marché public, des données disponibles à l'INASTI et à l'ONSS, un premier marché pourrait être lancé (AGC/OPC) en 2021 pour les données emploi 2020.

*Séminaire 4:**Le périmètre du champ culturel (28 mai 2019)*

À l'occasion de cet (avant) dernier séminaire, introduit par André-Marie Poncelet (AGC), le groupe de travail donne la parole à Loup Wolff, statisticien et sociologue, chef du département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du

ministère de la Culture en France, afin de connaître la démarche adoptée par la France sur le sujet.

La particularité du DEPS est d'être également labellisé service d'étude de l'INSEE ce qui lui confère une autorité et une crédibilité dans le recueil et le traitement de données auprès des opérateurs culturels et organismes étatiques. Au sein du ministère de la Culture, Loup Wolff constate des préoccupations contrastées entre l'intérêt des services administratifs pour la production de données statistiques, et les aspirations des services de recherche, attentifs au dialogue social, et plus volontiers enclins à l'élargissement du champ d'observation : l'observation des politiques publiques doit également servir à la structuration du débat public.

Loup Wolff indique que le champ d'observation du DEPS dépasse largement le champ couvert par le ministère français de la Culture et que bon nombre de données sont par conséquent collectées par l'INSEE, auprès des différents ministères (de l'emploi, du travail...) mais également auprès de structures centralisatrices de données, notamment parce qu'elles administrent des métiers et des formations.

En France, comme en FW-B, il est nécessaire de produire un cadre statistique global qui détermine le contenu du champ à observer et à analyser. Dans cette perspective, définir des unités culturelles, des acteurs, des activités, des produits, relève d'un exercice délicat. Il importe en effet de préciser des frontières entre ce qui est et ce qui n'est pas culturel, surtout à l'heure où l'hybridation des formes culturelles est de mise (le propos est exemplifié par le jeu vidéo, impliquant de nombreux métiers, parfois fort éloignés du monde culturel).

Les discussions ont souligné toute l'exigence de la qualité des données statistiques mais aussi de leur pérennité.

Les échanges, lors de cette rencontre, ont permis de mieux appréhender la spécificité du modèle français en matière de statistiques culturelles, de cerner surtout la nécessité de construire des outils statistiques fiables et stables, et démontrent également la nécessité de distinguer les enjeux d'administration et les enjeux de recherche dans la démarche de construction des outils de collecte.

Séminaire conclusif sur le rapport intermédiaire (6 février 2020)

Un rapport intermédiaire a été rédigé conjointement par l'Observatoire et l'AGC. Un cinquième séminaire, auquel tous les services généraux de l'AGC étaient conviés, a été organisé afin de présenter les différentes recommandations prioritaires (thématiques et générales) formulées lors des séminaires précédents.

C'est l'Administrateur général de la Culture, André-Marie Poncelet et le Directeur coordinateur de l'Observatoire, Michel Guérin, qui ont introduit ce dernier séminaire. Outre les membres de l'Observatoire et les membres de la Direction stratégique et de la Direction du support administratif de l'AGC, les services généraux suivants étaient présents ou représentés :

- Lettres et Livre ;
- Action territoriale (centres culturels et bibliothèques) ;
- Création artistique.

Le Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse, ainsi que le Service général du Patrimoine n'ont pas pu assister à la rencontre.

Compte tenu de l'état d'avancement des collectes relatives aux données économiques et d'emploi, les débats se sont surtout focalisés sur la question de la participation, qui est la plus sensible, et pour laquelle les méthodes de collectes de données sont les plus disparates entre les usages des différents services.

Les remarques émises lors du séminaire ont été intégrées aux recommandations prioritaires qui se trouvent à la fin du présent rapport.

PARTIE II. CONTENUS ET PROPOSITIONS : “LES ACQUIS ET LES PISTES”

II.1 FRÉQUENTATION ET PARTICIPATION⁵

a) Les prérequis et les précautions

Chacun des services de l'AGC a été invité à définir ce qu'est la “*fréquentation*” et la “*participation*” du point de vue du domaine culturel dont il a la gestion.

En quoi consistent ces notions ?

Secteur	Sous-Secteur	“Participation”
Éducation permanente et Jeunesse	Éducation permanente	<p><i>En axe 1, il s'agit des participants aux activités de l'association. Un même participant peut participer à plusieurs activités. Il ne s'agit donc pas de participants distincts.</i></p> <p><i>En axe 2 (formations), il s'agit de la participation des acteurs et responsables associatifs, d'une part, et des publics spécifiques, d'autre part (autre que des cadres en formation), ayant participé aux activités de formation dans leur ensemble.</i></p>
	Jeunesse	<p><i>Pour les mouvements de jeunesse: les personnes affiliées, qui participent aux activités d'un mouvement de jeunesse, pour lesquelles des cotisations ont été perçues directement ou indirectement par le mouvement pour l'année x-1. Pour les mouvements thématiques, ce sont les membres dont le parcours au sein de l'OJ s'inscrit dans la durée et la régularité.</i></p>
	Alphabétisation	<p><i>Volet 5 du formulaire Alpha concerne les participants aux formations. Cela ne concerne pas les formateurs en formation. La donnée sollicitée porte sur le nombre global de participants (nombre de femmes, nombre d'hommes pour l'année de référence) pour les actions de formation concernées par la collecte.</i></p> <p><i>Le volet 4 “actions de formation” contient des questions sur les participants par action de formation: 1° genre du public (mixte, uniquement F, uniquement H) 2° les spécificités du public (exemple: parents, personnes incarcérées, primo-arrivants...).</i></p> <p><i>Il reprend aussi des questions sur la fréquentation de l'action de formation: sachant que des</i></p>

		<p><i>absences, abandons ou départs peuvent se produire en cours de formation, il est demandé de renseigner:</i></p> <p><i>1° le nombre maximum de participants/places pour l'action de formation</i></p> <p><i>2° le nombre moyen de personnes participant à cette action de formation pour l'année de référence</i></p> <p><i>3° le nombre total de personnes participant à cette action de formation sur l'année de référence.</i></p>
	CEC	<p><i>Le rapport d'activités permet d'identifier le nombre de participants distincts aux ateliers et projets d'une année de référence donnée, ainsi que le volume du public fréquentant le CEC.</i></p>

Secteur	Sous-Secteur	Participation
Audiovisuel et Médias	Cinéma/festivals	<i>L'utilisateur est défini comme le spectateur qui fréquente un cinéma/festival soutenu par la FW-B.</i>

Secteur	Sous-Secteur	Participation
Action territoriale	Bibliothèque	<i>Utilisateur individuel ou collectif, du réseau public de la lecture.</i>
	Centre culturel	<i>L'utilisateur est celui qui fréquente un centre culturel.</i>

Secteur	Sous-Secteur	Participation
Création Artistique		<i>Audience/Publics touchés par les représentations.</i>

Secteur	Sous-Secteur	Participation
Patrimoine	Musées	<i>Nombre de visiteurs</i>

Secteur	Sous-Secteur	Participation
Lettres et Livre	<i>Activités organisées par des opérateurs</i>	<i>Participants aux activités organisées par des opérateurs</i>

- PRÉCISIONS RELATIVES AUX PUBLICS À PROPOS DESQUELS UNE INFORMATION DEVRAIT ÊTRE COLLECTÉE -

Des données sont-elles collectées en rapport avec ces notions (audience, participants au projet...). À quoi correspond l'éventuelle donnée? Sous quel format est-elle collectée?....

Même si certains secteurs sont plus facilement “cernables” que d'autres, il est stimulant pour les opérateurs culturels de pouvoir disposer d'une représentation de leur secteur. La collecte des données est fondamentale pour construire cette image, valorisante à l'égard de leurs propres administrateurs, travailleurs et usagers, à l'égard des populations avec lesquelles ils travaillent, des organes de presse, etc. Plusieurs questions préoccupantes guident les échanges: la diversité culturelle, la proximité, l'accessibilité... Exemple: les services offerts sont-ils accessibles pour l'ensemble des citoyens? Existe-t-il des différences, des problèmes générationnels, dans les pratiques culturelles de la population? Existe-t-il des comportements spécifiques liés au territoire? L'objectif étant de cerner la pluralité des comportements et, à terme, les évolutions.

Dans cette perspective, il faudra:

- Outrepasser la réticence des grands opérateurs à l'obligation de délivrer les “données types”. Nombreux sont ceux qui ont encore du mal à s'impliquer dans la démarche, par crainte d'une évaluation et du lien éventuel avec le subventionnement à partir des données fournies;
- Faire en sorte que les données récoltées puissent leur servir. Il est proposé de travailler avec les rapports d'activités, qui sont actuellement parcourus sans faire l'objet d'analyse.

La réflexion a été menée afin de tenter, par secteur, d'identifier les exigences en matière de récolte des données de fréquentation. L'idée serait de travailler sur 3 critères: le caractère obligatoire, la fréquence et la qualité. Deux types de données pourraient être récoltés:

1. des données régulières (chaque année) collectées auprès des grands opérateurs, dans le cadre de leur rapport annuel;
2. des données ponctuelles (au minimum tous les cinq ans) collectées auprès des opérateurs moyens ou plus petits, par enquête.

- En ce qui concerne les types de données, le niveau de détail reste raisonnable: il semble essentiel de récolter de l'information sur:

- 1. Le genre;**
- 2. Le code postal du domicile légal;**
- 3. Les tranches d'âges;**
- 4. Les tranches de prix d'accès payées individuellement: gratuit/payant;**
- 5. Les publics qui accèdent dans le cadre scolaire — pour les distinguer des publics qui sont en âge de scolarité.**

- Il importe d'assortir cette collecte:

- 1. D'une concertation avec les opérateurs concernés;**
- 2. D'un cadre réglementaire spécifique;**
- 3. D'un accompagnement, à préciser.**

Quid de la fréquence de la collecte ?

- Faut-il collecter des informations de manière permanente? Le rythme et la fréquence des collectes doivent également être pensés. Ils peuvent se dérouler sur une période limitée (quelques semaines ou mois) et faire l'objet d'extrapolations.

Méthodologie

1^{re} étape des réunions bilatérales avec les services fonctionnels :

1. Vérifier auprès des différents services que les données sont bien accessibles et pérennes;
2. Valider la nécessité de ces données (conjuguer différents types d'approches, ponctuelles ou bien récurrentes – annuelles/périodiques, quanti/quali);
3. Dégrossir des indicateurs: pourquoi ces données et pour apprendre quoi?

2^e étape des réunions bilatérales: définir le type de données avec validation par et pour les “grands” opérateurs culturels.⁶

b) État des lieux des variables souhaitées

Les lignes qui suivent décrivent de manière synthétique, domaine par domaine, les contenus des tableaux que chacun des services de l'AGC a été invité à compléter et que l'on retrouve en annexe du présent rapport (cf. annexe 2).

Le tableau général (cf. page suivante) reprend les principaux contenus des tableaux annexés.

⁶ À noter ici que le montant du subside ne peut être le seul critère pour identifier ces cibles car certains secteurs culturels ne possèdent pratiquement pas d'opérateurs dont le soutien est de minimum 250 000 euros.

		PRATIQUE DE LA COLLECTE DES DONNÉES									Remarques	
		Âge			Accès Payant/ gratuit		Genre		Scolaire			Code Postal
		< 18 ans	18 -65 ans	> 65ans	Payant	Gratuit	Femme	Homme	Oui	Non		
1	ALPHABÉTISA- TION	Oui/partiel			Non		Oui		Pas relevant		Oui/partiel	Choix des variables communes avec d'autres institutions (RW, COCOF...)/Remplir le formulaire proposé est facultatif/fiabilité des réponses pose problème/données récoltées de manière partielle certaines années
2	ÉDUCATION PERMANENTE	Non			Non		Oui/partiel		Pas relevant		Non	Données pas obligatoires/facultatives/non systématiques, non homogènes
3	CEC	Oui			Non		Oui		Oui		Non	Certaines données existent mais sont exprimées en %
4	JEUNESSE ET MOUVEMENT DE JEUNESSE	Oui			Oui/partiel		Oui		Oui/partiel		Non	Dispositif particulier "Actions d'animation en collaboration avec les écoles"
5	JEUNESSE CENTRES DE JEUNES/ MAISONS DE JEUNES	Oui			Oui/partiel		Oui		Oui		Non	Données renseignées à géométrie variable
6	CINÉMAS ET FESTIVALS	Non			Non		Non		Oui		Non	Pas de contact direct avec le spectateur (en ligne)/confidentialité des données pour les opérateurs culturels non soutenus/résistance du secteur
7	LECTURE PUBLIQUE	Oui			Oui		Oui		Oui/partiel		Oui/partiel	Domaine où certaines données sont partielles mais dont la pratique de la récolte est déjà ancrée
8	CENTRES CULTURELS	Non			Non		Non		Non		Non	Résistance du secteur/"Peurs fantasmagiques"
9	ARTS DE LA SCÈNE	Non			Oui		Non		Oui		Non	

10	ARTS PLASTIQUES	Non	Oui/partiel	Non	Oui/partiel	Oui/partiel	
11	DISPOSITIFS: TOURNÉES ART ET VIE, SPECTACLES À L'ÉCOLE	Non	Oui	Non	Oui	Non	Pas de contact direct avec le spectateur (vente de billets en ligne)
12	MUSÉES	Non	Non	Non	Non	Non	En termes de disponibilité, des éléments sont présents dans les rapports d'activités
13	ARCHIVES	Non		Non	Non	Oui/partiel	
14	PROMOTION ET DIFFUSION	Non	Non	Non	Non	Non	
15	LIBRAIRIES	Non	Non	Non	Non	Non	Question de la pertinence de la récolte pour ce type de profil d'opérateur
16	PRATIQUE LECTURE	Oui		Oui			Cf. Annexe2
17	ACTIVITÉS Service Général des Lettres et du Livre	Oui/partiel	Oui/partiel	Oui/partiel	Oui/partiel	Oui/partiel	Cf. Annexe 2

1. ALPHABÉTISATION

Âge - Les données disponibles dépendent des versions des formulaires utilisés par l'administration. Dans la partie "Participants": la version abrégée ne contient pas les informations relatives à l'âge, la version détaillée bien, mais elle n'est pas collectée annuellement. Les dernières informations disponibles relatives à l'âge datent de 2017, et concernent uniquement Bruxelles.

Prix - Certaines associations donnent de l'information à ce sujet, d'autres pas. En général, ce sont des participations aux frais très modestes.

Genre - L'information est disponible dans les deux versions du formulaire.

Scolaire - L'information n'est pas pertinente.

Code postal - Même chose que pour l'âge. Ça dépend des versions du formulaire.

2. ÉDUCATION PERMANENTE

Les données collectées sont à géométrie variable et sont fournies par les opérateurs dans les rapports annuels. Elles ne sont pas catégorisées, ni homogènes, ni systématisées.

Les associations reconnues dans l'axe 1 et dans l'axe 2 fournissent chaque année des données concernant le nombre de participants aux activités et formations proposées.

- Axe 1 (actions citoyennes, 150 opérateurs);
- Axe 2 (formation, 25 opérateurs): données "genrées", âge, statut social professionnel.

Âge - L'éducation permanente s'adresse à un public adulte composé à 60 % au moins de personnes âgées de 18 ans et plus.

Genre - Données partielles dans les rapports annuels.

Prix - La donnée n'est pas collectée.

Scolaire - Les données relatives au public scolaire ne sont pas pertinentes dans le champ de l'éducation permanente mais elles peuvent l'être dans le cadre du lien culture-école. Ce point reste à clarifier.

Recommandation - Il est suggéré d'analyser quelques gros opérateurs et de dégager une matrice commune (nombre d'heures, données "genrées", âge et statut social professionnel).

3. CENTRES D'EXPRESSION ET DE CRÉATIVITÉ (CEC)

Les données collectées permettent de connaître le nombre total de participants distinctement par atelier, par année.

Âge – La répartition du public qui fréquente le CEC est collectée par classes d'âge (exprimées en %).

Prix – Les activités proposées (stages et ateliers) sont essentiellement payantes. Les opérateurs sont encouragés à pratiquer des prix abordables. Des activités ponctuelles gratuites sont aussi proposées pour la plupart. Les tarifs pratiqués sont annexés à la demande de reconnaissance mais pas repris dans le rapport d'activités ou le rapport d'évaluation.

Genre – La répartition du public qui fréquente le CEC est collectée par genre (exprimée en %).

Scolaire – Des CEC exercent leurs missions dans le champ scolaire. Il est possible de les identifier via les rapports d'activités.

Code postal – Concernant les publics, les réalités diffèrent selon les CEC. Ils sont surtout locaux. Certains CEC ont un rayonnement plus étendu, notamment ceux rencontrant les objectifs spécifiques 1 (publics) ou 2 (milieu rural), ou proposant une pratique artistique plus spécialisée. Le dossier de demande de reconnaissance aborde ce sujet, mais pas le rapport d'activités ni le rapport d'évaluation.

Recommandation – Il est suggéré de décortiquer, dans le rapport annuel, les questions soulevées ici (disponibilités d'informations autres qui sont demandées et pourraient éventuellement être exploitées pour répondre aux 5 variables). Il est également proposé de se concentrer, dans un premier temps, sur les CEC reconnus en catégories 3 et 4.

4. JEUNESSE ET MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Des données sur les publics des mouvements de jeunesse sont disponibles annuellement : nombre de personnes qui participent aux activités du mouvement (et pour lesquelles des cotisations ont été perçues). Des informations sont récoltées auprès des mouvements en fonction des besoins statistiques.

Concernant les autres catégories d'organisations de jeunesse (OJ), les données ne sont pas directement accessibles via les rapports annuels.

Âge – Les données disponibles existent.

Prix – En ce qui concerne les tarifs, les affiliés aux mouvements de jeunesse paient des cotisations annuelles. Ils paient également des frais de participation aux camps ou séjours. Les publics de certains mouvements thématiques paient une inscription. Pour d'autres OJ, des activités sont gratuites et d'autres payantes. Les situations sont variables.

Genre – Des données sont collectées.

Scolaire – Des organisations de jeunesse sont reconnues dans un dispositif particulier : "Actions d'animation en collaboration avec les écoles".

Code postal – Les données ne sont pas collectées.

Recommandation – Une collecte devrait être réalisée auprès des opérateurs.

5. CENTRES DE JEUNES – MAISONS DE JEUNES

Âge – Les données disponibles existent.

Prix – Des données existent, mais sont partielles. La participation aux frais (ou la gratuité) est variable selon les associations et/ou le type d'activité.

Genre – Des données sont collectées.

Scolaire – Il s'agit principalement des centres de rencontre et d'hébergement qui accueillent des classes vertes, des classes de dépaysement, etc.

6. CINÉMAS ET FESTIVALS

En ce qui concerne les salles de Cinémas, certaines données sont disponibles: le nombre total d'entrées réalisées ainsi que le nombre d'entrées relatives aux films belges. En FW-B, 10 cinémas sont soutenus, ce qui représente 36 salles (Quai 10, Palace, Vendôme, Grignoux-Namur, Grignoux-Liège...)

Âge – Les données ne sont pas collectées.

Prix – Les données ne sont pas collectées.

Genre – Les données ne sont pas collectées.

Scolaire – Connaissance de la donnée lorsqu'il s'agit des séances organisées dans le cadre scolaire.

7. LECTURE PUBLIQUE

Âge – Les données sont collectées via les rapports annuels.

Prix – Les données sont collectées via les rapports annuels.

Genre – Les données sont collectées via les rapports annuels.

Scolaire – Les données sont collectées via les rapports annuels.

Code postal – Possibilité d'identifier le rayonnement. L'opérateur sait dégager le pourcentage de personnes venant d'une commune autre que celle où est implantée la bibliothèque.

8. CENTRES CULTURELS

Le service des centres culturels déclare ne pas récolter de données relatives à la

fréquentation/participation, quelle que soit la variable envisagée. La résistance du secteur et des "peurs fantasmatiques" sont renseignées comme freins.

9. ARTS DE LA SCÈNE

Âge - Les données ne sont pas collectées.

Prix - Des données sont collectées via le rapport annuel.

Genre - Les données ne sont pas collectées.

Scolaire - Récolte d'informations relatives aux étudiants (selon les tarifications pratiquées). Identification du nombre d'élèves au niveau de l'item "groupes scolaires".

Recommandation - Un théâtre qui joue dans un autre lieu peut entraîner une double comptabilisation voir une comptabilisation du public différente entre les deux établissements. Il est donc préférable de comptabiliser uniquement les spectateurs au siège principal du théâtre.

10. ARTS PLASTIQUES

Âge - L'information n'est pas collectée.

Prix - L'information est disponible pour les opérateurs majeurs.

Genre - L'information n'est pas collectée.

Scolaire - Information disponible, pour les opérateurs majeurs.

Code postal - Oui, pour les opérateurs majeurs.

11. TOURNÉES ART ET VIE ET SPECTACLE À L'ÉCOLE

Âge - L'information n'est pas collectée (hors la question du public scolaire).

Prix - Les données sont collectées.

Genre - L'information n'est pas collectée.

Scolaire - Le programme Spectacle à l'école est le programme qui concerne par définition le public scolaire!

Code postal - L'information n'est pas collectée.

12. MUSÉES

Il n'existe pas d'obligation de collecte annuelle. Les musées ne sont pas non plus tenus de rendre des statistiques de fréquentation. La fréquentation "physique in situ" n'est qu'une partie de la fréquentation globale d'un musée.

Âge – L'information n'est pas collectée (éléments diversement présents dans les rapports d'activités).

Prix – L'information n'est pas collectée (éléments diversement présents dans les rapports d'activités).

Genre – L'information n'est pas collectée (éléments diversement présents dans les rapports d'activités).

Scolaire – L'information n'est pas collectée (éléments diversement présents dans les rapports d'activités).

Code postal – L'information n'est pas collectée (éléments diversement présents dans les rapports d'activités).

Recommandation – Il faudrait pouvoir disposer des chiffres de fréquentation "physique extra muros" (pour les expositions produites ou co-produites hors musées), tout en évitant les doubles comptages. Il faudrait également pouvoir disposer des chiffres de fréquentation des supports numériques (sites, inventaires en ligne) — des chiffres de diffusion des publications papier et numériques.

L'activation d'un nouveau décret et d'un nouveau dispositif d'instruction de dossiers ("SUBSIDE") invite le Service général du Patrimoine (SGP) à solliciter des données harmonisées de fréquentation.

À la lecture des rapports d'activités, on constate qu'une grande part des publics des musées sont des publics de proximité (en formulation négative: on ne soutient pas d'opérateurs dont l'essentiel de la fréquentation est constitué de touristes venant de loin).

13. ARCHIVES

S'il y a quelque peu de pertinence à évaluer la fréquentation d'un musée à l'aune de la seule "fréquentation physique in situ", il n'y en a aucune à la faire pour les opérateurs archives.

Cette fréquentation doit ici être un indice composite synthétisant (selon des proportions à définir):

- La fréquentation in situ — la fréquentation numérique — la fréquentation des expositions produites ou coproduites — la diffusion des publications papier et numérique — la diffusion de la recherche générée par les opérateurs archives.

La DPC 2019-2024 prévoit de revoir le cadre légal du secteur Archives. Les items à introduire dans "SUBSIDE" devront tenir compte de ce futur cadre légal (plutôt que d'imposer aux opérateurs une procédure lourde issue de l'actuelle pratique, appelée à être, à court ou moyen terme, revue).

Âge – L'information n'est pas collectée (éléments diversement présents dans les rapports d'activités).

Prix – L'accès aux archives est souvent gratuit, parfois une très faible contribution est sollicitée. L'information n'est pas collectée (éléments diversement présents dans les rapports d'activités).

Genre – L'information n'est pas collectée (éléments diversement présents dans les rapports d'activités).

Scolaire – L'information n'est pas collectée (éléments diversement présents dans les rapports d'activités).

Code postal – L'information n'est pas collectée (éléments diversement présents dans les rapports d'activités).

Recommandation – Il y a 14 opérateurs archives – il n'y a pas de critère pertinent permettant de distinguer un "gros" ou un "petit" opérateur. Le cadre légal du secteur doit être repensé. Cela impliquera une redéfinition du périmètre de compétence et, très vraisemblablement, une nouvelle typologie des opérateurs.

14. PROMOTION ET DIFFUSION: ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR DES OPÉRATEURS

Âge – L'information n'est pas collectée.

Prix – L'information n'est pas collectée.

Genre – L'information n'est pas collectée.

Scolaire – L'information n'est pas collectée.

Code postal – L'information n'est pas collectée.

15. LIBRAIRIES

Question préliminaire: quel est l'objectif de cette récolte et son intérêt pour les librairies? Consiste-t-il à évaluer le rôle des librairies labellisées dans la diffusion des ouvrages écrits ou publiés par des Belges francophones (auteurs ou éditeurs)?

Étudier la fréquentation pose question dans le domaine des librairies... Est-ce que la vente de livres peut être prise en compte dans le cadre d'une analyse de la participation?

Recommandation – Il importe de se mettre d'accord sur l'objectif, qui doit être réaliste et réalisable au regard des contraintes des libraires et du soutien accordé.

- Collaborer avec la KBR (Bibliothèque royale) à la mise en place d'un identifiant ISNI (International Standard Name Identifier) pour la Belgique et donc à la création d'une métadonnée permettant d'identifier les auteurs belges (mais pas les belges francophones);
- Consulter le Syndicat des Libraires francophones pour identifier les données récoltables et les librairies à interroger.

Les librairies sont des opérateurs fragiles, de petite taille (1 ou 2 salariés), pas toujours outillés informatiquement, dont le temps "libre" est très réduit (sinon inexistant) et mobilisé par des formations aux évolutions du métier.

- les soutiens de la FW-B sont plafonnés à 5.000€/librairie labellisée;
- quel serait l'intérêt ou la plus-value de cette récolte pour les librairies elles-mêmes, qui sont des opérateurs de quartier, des opérateurs de proximité, des opérateurs qui généralement connaissent leurs publics (sans pour autant tenir de statistiques à leur sujet);
- les bases de données des libraires n'ont pas de champ/métadonnée "Auteur belge" ou "Éditeur belge" et encore moins "Auteur/éditeur belge francophone" car cette donnée n'est pas pertinente au plan économique.

16. PRATIQUE DE LA LECTURE ET ACTIVITÉS COORDONNÉES

Cf. annexe 2. Avant-dernier tableau

17. ACTIVITÉS (CO-) ORGANISÉES OU COORDONNÉES PAR LE SERVICE GÉNÉRAL DES LETTRES ET DU LIVRE

Cf. annexe 2. Dernier tableau

- REMARQUES GÉNÉRALES SUR LA COLLECTE DES DONNÉES RELATIVES À LA PARTICIPATION ET À LA FRÉQUENTATION -

À l'issue de cet état des lieux, plusieurs observations peuvent être formulées :

1. Certains secteurs sont plus ou moins aguerris à la pratique de la collecte de données (lecture publique notamment), tandis que d'autres le sont nettement moins ;
2. Il existe une grande disparité des méthodologies de comptage. En ce qui concerne la variable "âge" notamment, les classes d'âge varient d'un domaine culturel à l'autre, pour d'autres encore, la collecte de données "scolaires" n'est pas pertinente (éducation permanente par exemple) ;
3. Plusieurs services renseignent la difficulté de récolter les données en raison de l'utilisation d'Internet. Les commandes, inscriptions, se font en ligne, par une seule personne. Le contact direct avec le public se perd et il arrive qu'un seul individu réserve pour l'ensemble d'un groupe ;
4. Pour certains opérateurs culturels, la difficulté est grande de distinguer acheteur et spectateur (une billetterie collecte des informations relatives à l'acheteur et pas nécessairement à l'ensemble des personnes qui se rend au spectacle/à la représentation). Les réponses des services et des opérateurs culturels ne tiennent pas compte des politiques tarifaires qui souvent permettent d'identifier des distinctions d'âge.
5. Nombre de données figurent dans les rapports d'activités.
6. En terme de rayonnement (codes postaux), des opérateurs disposent de l'information sur des "zones d'actions" mais, pour différentes raisons, ne collectent pas des données permettant de préciser l'origine exacte de leur public.

c) Les données de “fréquentation” récoltées par l’Observatoire des politiques culturelles⁷

1. Enquêtes quantitatives sur les pratiques culturelles des adultes

L’OPC mène des enquêtes quantitatives sur les pratiques culturelles des adultes (plus précisément, sur l’ensemble de la population francophone âgée de 16 ans et plus) résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces enquêtes sont menées tous les 7-10 ans : en effet, une étude a été menée en 2007 ; une autre en 2017. La suivante sera menée entre 2024 et 2027.

Ces enquêtes ont plusieurs objectifs :

En relevant les grandes tendances de la participation culturelle, l’enquête vise à apporter un certain éclairage sur la démocratisation de la culture et à identifier les facteurs sociodémographiques qui la freinent.

Le champ des loisirs et de l’utilisation du temps libre est vaste et intègre une multitude d’activités qu’il importe également de repérer. En effet, à côté de la fréquentation des lieux culturels classiques soutenus par l’offre publique, toute une série d’autres activités sont investiguées au sein du questionnaire : pratiques à domicile, pratiques amateurs, pratiques numériques, activités de plein air, habitudes sociales, etc. Ces enquêtes vont donc bien au-delà des pratiques culturelles en investiguant plus largement ce que font les gens pendant leur “ temps libre ”, ce qu’ils ont comme loisirs. Enfin, ces enquêtes visent à rendre compte des évolutions au niveau de ces pratiques et activités du “ temps libre ”. En effet, les pratiques culturelles sont en constante évolution : certaines s’intensifient (par exemple, l’usage du numérique), tandis que d’autres régressent. Il faut donc parvenir, en renouvelant l’enquête, à prendre la mesure de ces changements. Cependant, nous avons choisi d’espacer ces études sur un laps de temps de 7-10 ans. Effectivement, il n’est pas nécessaire, pour repérer les évolutions, de mener ces enquêtes de manière plus rapprochée car les pratiques/activités du “ temps libre ” évoluent, en général, relativement lentement.

2. Enquête quantitative sur les pratiques culturelles des enfants et adolescents de 2017

En complément aux enquêtes sur les pratiques culturelles de la population adulte, l’OPC mène, en partenariat avec l’Observatoire de l’enfance, de la jeunesse et de l’aide à la jeunesse (OEJAJ), des études spécifiquement dédiées aux pratiques culturelles et numériques des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B). Ces études permettent de recueillir des données de fréquentation générale telles que la fréquentation du théâtre, de concerts, etc. (panorama général des pratiques qui est immuable d’un questionnaire à l’autre) ainsi que des données plus spécifiques portant sur des thématiques différentes en fonction de l’année de l’enquête. En 2018, par exemple, un focus a été fait sur trois volets : la lecture (lecture de livres, de livres numériques, lecture sur internet de blogs, de forums, etc.), le jeu (les jeux de société et jeux vidéo) et la musique (pratiques d’un instrument, écoute de la musique, écoute et partage de musiques en ligne, etc.). Ces enquêtes sont menées auprès d’enfants de 5^e et 6^e

⁷ Par Michel Guérin et Maud Van Campenhoudt (OPC)

primaires (+/- 10-12 ans) et 3^e et 4^e secondaires (+/- 14-17 ans) scolarisés en F-WB et sont essentielles, notamment du fait que les apprentissages, les pratiques "précoces" peuvent préfigurer de nouvelles pratiques à l'âge adulte.

II.2. FINANCEMENT DE LA CULTURE

II.2.1 LES FLUX BUDGÉTAIRES – FOCUS⁸

1. DESCRIPTION MÉTHODOLOGIQUE

Focus Culture est un état des lieux visant à :

Informer les décideurs, les citoyens, les associations, les entreprises, les médias et les institutions sur les moyens investis dans la Culture

Tout en renforçant la visibilité du secteur culturel.

Les analyses reprises dans FOCUS culture depuis 2011 concernent spécifiquement les dépenses de l'Administration générale de la Culture.

Le terme “dépense culturelle”, vise tout montant financier que le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles attribue à un bénéficiaire donné, sur un article de base déterminé (c'est-à-dire sur une ligne budgétaire du budget général des dépenses du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles) au titre de subvention. Toutes les subventions octroyées et les variables qui les caractérisent ont fait l'objet d'un encodage quotidien, précis et rigoureux, par une cinquantaine d'agents de l'Administration, via un outil de gestion commun à l'ensemble des services.

L'objectif étant de se focaliser sur le métier principal de l'Administration générale de la Culture, seul le subventionnement de bénéficiaires culturels est pris en compte dans les analyses, à l'exclusion des dépenses relatives au fonctionnement des services généraux (services et biens divers qui permettent aux services d'exercer leurs activités, y compris les frais relatifs au fonctionnement du Centre de prêt de Naninne et du Centre de rencontres et d'hébergement de la Marlagne).

Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles est soumis à un système de comptabilité en crédits dissociés, crédits d'engagement, d'une part, et crédits de liquidation, d'autre part. L'écart étant globalement minime, seules les données correspondant aux crédits d'engagement ont été prises en compte dans les analyses du Focus.

L'analyse se structure en domaines, fonctions et selon l'organigramme de l'Administration générale de la Culture.

2. LES DOMAINES CULTURELS: DÉFINITION DES CONCEPTS

Les sections relatives aux domaines culturels et aux fonctions culturelles reposent sur un concept statistique établi au niveau de l'Union européenne. En effet, à partir de 1997, Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, a mené différents travaux dans le domaine des statistiques culturelles, notamment le réseau ESSnet Culture⁹ (European Statistical System Network on Culture).

⁸ Par Thibaud Vaillant (AGC)

⁹ Voir le rapport final de l'ESSnet Culture disponible sur le site de la Commission européenne http://ec.europa.eu/assets/eac/culture/library/reports/ess-net-report_en.pdf

Depuis 2011, l'Administration générale de la Culture s'est particulièrement penchée sur les travaux du premier groupe de travail, à savoir les définitions de la Culture, de ses domaines et de ses fonctions, et a analysé ses activités selon ce schéma. Le modèle attribue à la Culture une série d'activités culturelles réparties en dix domaines:

- patrimoine culturel
- archives
- bibliothèques
- livre et presse
- arts plastiques
- arts vivants
- audiovisuel et multimédia
- architecture
- publicité
- artisanat d'art

et six fonctions:

- création
- production et de publication
- diffusion et de commercialisation
- conservation
- éducation
- administration et management.

Au croisement de chaque couple "domaine/fonction", ont été définies une ou plusieurs activités culturelles. Le tableau global déclinant toutes les activités culturelles figure en annexe 2.

Le périmètre des dix domaines culturels définis par l'ESSnet Culture ne correspond pas exactement aux compétences attribuées à l'Administration générale de la Culture ni même aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles - comme la publicité et l'artisanat d'art, de nature commerciale.

Par ailleurs, certaines compétences de l'Administration n'apparaissent pas dans la définition des domaines. Pour combler ces manques, il a été décidé d'ajouter trois domaines complémentaires:

- la participation culturelle, qui englobe les centres culturels ainsi que les associations culturelles œuvrant dans les secteurs de la jeunesse et de l'éducation permanente;
- la langue, qui englobe la promotion de la langue française et les associations de défense des langues régionales endogènes;
- le pluridisciplinaire, englobant les associations et opérateurs culturels œuvrant simultanément dans plusieurs domaines.

Les activités et statistiques de l'Administration générale de la Culture se répartissent ainsi en dix domaines culturels, dont sept strictement définis dans le cadre de l'ESSnet Culture.

Quel avenir avec SUBSIDE/SAP?

Afin de mesurer des notions telles que le "*poinds de la culture*", "*le rayonnement*", "*la diversité*", il importe de trouver des outils!

Il serait intéressant de ne pas examiner la seule affectation du subside mais aussi des autres ressources — propres, provenant de partenariats (sponsoring...) ou d'autres secteurs publics (subventions locales, tax shelter, loterie, fonds européens...) — à la réalisation des différentes fonctions culturelles. Concrètement, les recettes globales des opérateurs, les données bientôt exploitables dans SAP, mais aussi l'encodage dans "Dicos" des comptes et bilans annuels, devraient ouvrir de nouvelles perspectives complétant la connaissance des subventions de la FW-B. Concernant les dépenses, il faudrait vérifier que les recettes autres que celles provenant de la FW-B n'obéissent pas à d'autres contraintes fonctionnelles (ex : financer prioritairement un équipement, une création spécifique...) et sont affectées ou non selon des logiques comparables.

- *SUBSIDE* —

Subside est l'outil transversal de gestion de l'ensemble des processus de subventions, de reconnaissances et d'agrèments du Ministère de la FW-B. Il s'agit d'un des projets prioritaires du Contrat d'administration, qui s'inscrit directement dans l'approche de simplification administrative.

L'outil permettra d'harmoniser et simplifier la gestion administrative des demandes de subventions, de reconnaissances et d'agrèments. Pour le rapport Focus Culture, l'outil permettra de bénéficier des données relatives à l'ensemble des dossiers de subventionnements, de reconnaissances et d'agrèments dans une même base de données et sous format électronique.

À terme, cette base de données croisée à d'autres (SAP) permettra de bénéficier de statistiques plus poussées et précises tout en améliorant la gouvernance et la transparence des subventions. Le tout afin de se substituer aux tableaux Excel remplis manuellement jusqu'à ce jour par des agents.

Certains éléments demandés dans les tableaux de budget-suivi et qui servent de base à la réalisation de "Focus culture", peuvent déjà être issus des dossiers gérés dans SUBSIDE mais d'autres éléments devront être ajoutés pour avoir une statistique exhaustive.

- *SAP* —

SAP est un outil dont l'objectif est de doter le management d'informations de gestion et d'indicateurs pertinents permettant un pilotage opérationnel intégré et transversal du Ministère.

L'outil SAP permettra à l'AG Culture d'établir des rapports et les analyses spécifiques nécessaires sur l'utilisation des budgets et les informations. L'outil permettra d'avoir une vue globale par opérateur sur l'ensemble des subventions octroyées par l'AG Culture perçues par celui-ci.

II.2.2. DICOS¹⁰

Le chantier DICOS vise l'harmonisation, la collecte, le stockage et le traitement statistique des données d'information comptables des opérateurs culturels subventionnés de manière régulière et pluriannuelle. La source d'information est constituée par les données d'information qui figurent dans les comptes annuels et leurs annexes, tels qu'ils sont transmis annuellement par les opérateurs concernés, auprès des services de l'AGC, à titre de justification de l'usage économique des subventions qui leur sont attribuées chaque année.

A. RÉFÉRENTIEL LÉGAL

Compte tenu des caractéristiques de la plus grande part des opérateurs culturels subventionnés par l'AGC, le référentiel légal du chantier est le droit comptable belge relatif aux sociétés commerciales, aux associations et aux fondations. Il postule l'organisation de la comptabilité en partie double, y compris pour des opérateurs qui n'atteignent pas les critères de taille des grandes ou très grandes associations ou fondations, ceci conformément aux autorisations qui sont accordées par la loi sur les associations et fondations (1921 modifiée en 2002).

Le plan comptable minimum adopté par la Fédération Wallonie-Bruxelles a été également normalisé afin d'être à 100 % compatible avec le plan comptable minimum adopté, durant cette même période (2003), par l'État fédéral pour les associations et fondations. L'impact de la réforme du code des sociétés et des associations (2019) sur les pratiques comptables et les systèmes d'information comptable des opérateurs concernés n'a pas encore été évalué.

L'impact de la réforme du code des sociétés et des associations sur l'organisation et les actes comptables des opérateurs culturels subventionnés devrait faire l'objet d'une évaluation, encore en 2020.

Si, conformément à ce qu'elle a fait depuis dix ans, la Fédération Wallonie-Bruxelles entendait adopter et imposer à ses opérateurs culturels subventionnés, un plan comptable minimum qui soit compatible à 100 % avec le plan comptable minimum normalisé adopté par l'État fédéral pour les associations et fondations, il apparaît indispensable que la Fédération soit associée au sein des instances de la Commission des normes comptables et que la loi prévoie explicitement qu'elle soit concertée en cas de modification de ce référentiel.

Une concertation avec l'État fédéral devrait être entreprise afin d'obtenir une concertation structurelle et durable.

B. PACTE BUDGÉTAIRE EUROPÉEN

À l'initiative de l'État fédéral, la Fédération a adhéré au Pacte budgétaire européen fin 2013, avec effet dès l'exercice 2014. Cette adhésion implique un changement

¹⁰ Par Roland de Bodt (OPC)

de référentiel comptable, conformément aux règles du “Système européen des comptes”. L'impact de ce changement de référentiel sur la gestion des opérateurs culturels pourrait avoir des conséquences contraignantes non négligeables et obligerait les opérateurs culturels, financés à plus de cinquante pour cent par les pouvoirs publics, d'adopter une comptabilité de droit public, d'être intégré dans le périmètre consolidé du budget et des comptes du pouvoir public dont l'intervention est la plus significative. La mise en application de cette décision bouleverserait assez fondamentalement le cadre et les règles de gestion et les pratiques comptables des opérateurs culturels soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un premier examen interne, laisse entrevoir que cette décision aurait fait l'objet d'une mise en application très limitée, par l'État fédéral indépendamment de l'intervention de la Fédération; limitée quant au nombre des opérateurs concernés (principalement de très grandes institutions) et quant aux effets pratiques.

L'impact de la mise en œuvre du pacte budgétaire européen sur la gestion des opérateurs culturels subventionnés devrait faire l'objet d'une étude approfondie.

ORGANISATION INTERNE

Le chantier DICOS est une initiative commune de l'Administration générale de la culture et de l'Observatoire des politiques culturelles; la cellule d'audit de l'inspection générale de la culture y est associée dès les premiers développements. La gestion du chantier est menée en commun.

En 2016, un “groupe de coordination du chantier DICOS” a été constitué de manière plus structurelle et durable, à l'initiative de l'Administrateur général de la culture et placé sous son autorité, afin de suivre et d'actualiser les développements du chantier DICOS, en tenant compte des différentes réalités vécues par les agents qui sont en charge du contrôle de l'usage économique des subventions attribuées, au sein des différents services généraux.

Il serait souhaitable que la coordination du chantier DICOS fasse l'objet d'un Arrêté du Gouvernement.

DICOS - PROGRAMME 1

Le premier programme (2001 à 2003) de ce chantier consistait à analyser la situation existante, au niveau de chacun des services de l'AGC. Une collecte des différents plans comptables, formulaires, tableaux utilisés par les services pour répondre à leurs besoins d'information et une analyse comparative de ces données.

Dans un second temps, une négociation a été organisée entre les services concernés au sein de l'administration afin d'étudier et d'éprouver par des exercices pratiques s'il était possible d'harmoniser les données afin qu'elles répondent aux besoins d'information, à travers un plan comptable unique et commun à l'ensemble des domaines de l'AGC. Un projet de plan comptable minimum normalisé approprié aux besoins d'information des services a été adopté.

DICOS – PROGRAMME 2.0

Le second programme (2004 à 2013) a consisté à négocier avec les opérateurs concernés des différents secteurs, constitués sous statut d'association ou de fondation, cette harmonisation d'un plan comptable unique et commun et de l'adopter conformément aux diverses législations. Toutes les instances d'avis concernées ont été concertées, au cours d'un programme dense et soutenu.

Les opérateurs publics (villes, communes et provinces), qui représentent une plus petite part des opérateurs subventionnés, étant tenus par un plan comptable spécifique et des règles comptables distinctes, ils ne sont pas concernés par cette démarche d'harmonisation. Une étude sommaire a montré que des correspondances existent au niveau des charges (6) ou des produits (7) mais que la collecte des comptes de bilan (actif et passif) n'est pas pertinente.

Au terme de cette concertation, les opérateurs des arts de la scène (opéra, théâtre, musique et danse), les centres culturels, les associations d'éducation permanente, les télé locales, ont adopté le plan comptable minimum approprié par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les opérateurs culturels.

Les opérateurs de la jeunesse ne l'ont pas adopté; sans que cette décision soit définitive; il apparaît que certains opérateurs de jeunesse s'en inspirent pour organiser leur comptabilité. Dans les domaines des bibliothèques publiques, la plus grande part des opérateurs est constituée de pouvoirs publics locaux et, par conséquent, l'adoption ne se posait pas mais des convergences ont été recherchées; elles pourraient être améliorées, dans une phase ultérieure. Dans le domaine de l'aide au cinéma, les procédés comptables relèvent des pratiques industrielles et ne pourraient être harmonisés sans modifier substantiellement la nature et la forme des actes comptables tels qu'ils se pratiquent actuellement. Mais certains des centres de productions pourraient adhérer au chantier DICOS.

L'intégration des opérateurs de la jeunesse reste une des grandes pistes à poursuivre, dans les prochaines années.

L'étude des correspondances avec les comptes annuels des pouvoirs publics locaux devrait faire l'objet d'un programme particulier (2.2).

DICOS – PROGRAMME 2.1

Suite à une démarche d'évaluation (2015 à 2018) réalisée sur les comptes annuels d'un certain nombre de grands opérateurs culturels, il est apparu que les actes comptables et les modes d'appropriation du plan comptable minimum étaient à géométrie variable. Résulte de ce constat la nécessité de qualifier un certain nombre d'actes comptables afin de sortir des imprécisions qui peuvent avoir des conséquences de grande ampleur sur l'établissement des statistiques.

Par conséquent, dès 2016, le groupe de coordination du chantier s'est mis au travail sur les actes comptables et la clarification des contenus des différents comptes du plan comptable minimum normalisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour les opérateurs culturels subventionnés. Des propositions ont été établies pour les

comptes de fonds propres (10/15) et de provisions (16). Sous prétexte de la mise en application du Pacte budgétaire européen, ces propositions n'ont pas pu être prises en considération par le gouvernement sortant. — Un nouvel examen de la question par le nouveau gouvernement serait nécessaire. La poursuite de l'examen des actes comptables relatifs aux autres comptes par le groupe de coordination se prolonge en 2020.

DICOS - PROGRAMME 3

Il s'agit du développement, par l'Etnic en collaboration avec l'AGC et l'Observatoire des politiques culturelles, d'une application numérique qui permet de collecter les comptes annuels des opérateurs culturels qui sont concernés par DICOS. Au cours de l'année 2019, le développement est entré dans une phase opérationnelle plus intense qui devrait permettre la livraison d'une première version à tester, d'ici le mois de septembre 2020.

L'AGC et l'Observatoire accompagnent le développement de l'application de manière mensuelle. Ils organiseront les premiers tests "grandeur nature" dès l'automne 2020.

DICOS - PROGRAMME 4

Le programme 4 concerne la coordination du traitement statistique des données collectées dans le cadre du programme DICOS et notamment l'établissement de ratios (voir la partie qui suit).

II.2.3. RATIOS¹¹

Le deuxième séminaire relatif aux dépenses et aux financements culturels permet de mettre en exergue l'existence, au sein de l'AGC, de données relatives au suivi du subventionnement des opérateurs culturels. Ce suivi permet, notamment par la publication des FOCUS Culture, de rendre visible, au tout public, les décisions de reconnaissance et d'octroi de subventions.

De leur côté, les opérateurs culturels disposent d'une série de données financières (bilans et comptes de résultats) relatives à leurs activités. Ces données sont également disponibles à l'AGC puisque les opérateurs culturels doivent les renseigner au moment de la remise de leurs rapports d'activités annuels. Pour certains opérateurs, le format utilisé est celui de DICOS (cf. supra).

L'Administration a déjà fourni des efforts importants en termes de systématisation de recueil et de traitements de données. Cependant, il a été décidé lors du comité de pilotage du 23 septembre 2019, qu'il serait intéressant de disposer, au sein de l'AGC, d'une grille d'analyse des comptes annuels permettant de suivre la santé financière de chaque opérateur culturel, et de pouvoir rapidement mettre en place un suivi au cas où un problème d'équilibre financier serait décelé.

Cette grille doit être constituée d'une dizaine de ratios maximum: 5 ratios strictement

¹¹ Par Isabelle Paindavoine (OPC)

financiers et 5 ratios à connotation culturelle. Ces ratios seront calculés sur base des données figurant dans les comptes annuels des opérateurs culturels.

À l'avenir, l'encodage en ligne, par les opérateurs culturels, de leurs données comptables sous format DICOS, permettra une automatisation du calcul de ces ratios.

Six personnes ont été désignées pour mener cette réflexion :

- Roland de BODT, OPC
- Rachid BRAIJ, AGC
- Dorothée BULTE, AGC
- Francis KURZAWA, AGC
- Pablo MARECHAL, OPC
- Isabelle PAINDAVOINE, OPC

Une réunion de travail s'est tenue le 6 novembre 2019; à l'issue de celle-ci, une proposition a été formulée (voir les ratios ci-dessous).

La numérotation utilisée dans les ratios présentés ci-après est celle issue du chantier DICOS, c'est-à-dire de l'adoption d'un plan comptable adapté à l'activité des opérateurs culturels. Celui-ci se base sur le plan comptable de la centrale des bilans mais prévoit des niveaux supplémentaires et plus détaillés pour mieux rendre compte de l'activité des opérateurs culturels.

1) RATIOS FINANCIERS

a) **Le déséquilibre financier**

Pour les opérateurs culturels qui sont liés au décret des Arts de la scène¹², il est prévu, lorsque l'opérateur présente un résultat cumulé négatif, de calculer un ratio permettant de déterminer si l'opérateur culturel présente un déséquilibre financier, avec pour conséquence la mise en place d'un plan d'assainissement :

$$\frac{14 \text{ Bénéfice (Perte) reporté}}{\text{Total des produits}^*}$$

Le décret précise qu'il y a déséquilibre financier lorsque le montant du résultat cumulé négatif "atteint au moins 10 % de l'ensemble des produits enregistrés pendant cet exercice. Ce pourcentage est ramené à 5 % pour les opérateurs qui présentent un ensemble de produits par exercice supérieur à 1.750.000 euros".

Il serait utile de calculer ce ratio pour l'ensemble des opérateurs culturels, tous secteurs confondus.

* Il serait intéressant, pour mieux rendre compte de l'activité des opérateurs culturels, de revoir le décret et d'adopter le total des comptes 70 à 74 en lieu et place du Total des produits. Cette modification permettrait, en effet, de ne pas biaiser le ratio par l'existence de produits financiers (compte 75), exceptionnels (compte 76) ou encore de résultats reportés ou à reporter (compte 79).

¹² Décret-cadre relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène, M.B., 19 mai 2003.

b) L'indépendance financière

Aussi appelé ratio d'autonomie financière, ce ratio permet d'appréhender la manière dont l'opérateur culturel se finance et, plus particulièrement, de mesurer son indépendance vis-à-vis des financements extérieurs.

Il s'agit du rapport entre les fonds propres et le total du passif:

$$\frac{10 \text{ à } 15}{\text{Total du Passif}}$$

10 = Fonds associatifs; 12 = Plus-values de réévaluation; 13 = Fonds affectés; 14 = Bénéfice (Perte) reporté(e); 15 = Subsidés en capital.

c) La liquidité relative (Acid Test)

Ce ratio, aussi appelé ratio de trésorerie, est complémentaire au précédent en termes de lecture du haut du bilan. Il permet d'étudier la manière dont l'opérateur culturel est capable de faire face à son endettement à court terme:

$$\frac{40 + 41 + 490 + 491 + 5}{42 \text{ à } 48 + 492 + 493}$$

Au numérateur: 40 = Créances commerciales à un an au plus, 41 = Autres créances, subsidés et subventions à recevoir à un an au plus, 490 = Charges à reporter, 491 = Produits acquis, 5 = Placements de trésorerie et valeurs disponibles.

Au dénominateur: 42 à 48 = Dettes à un an au plus, 492 = Charges à imputer, 493 = Produits à reporter.

d) Le poids des charges financières

$$\frac{65}{\text{Total des produits}}$$

Où 65 = Charges financières.

Idéalement, ce ratio devrait être inférieur à 1 % afin que les charges financières n'entravent pas démesurément l'ensemble des rentrées financières.

e) Le seuil de rentabilité (Return on equity)

Ce ratio de rentabilité permet de déterminer le montant du chiffre d'affaires minimum à réaliser par l'opérateur culturel pour que son activité puisse être qualifiée de rentable:

$$\frac{70 \text{ à } 74}{10 \text{ à } 15}$$

Au numérateur: 70 = Chiffre d'affaires, 71 = Variations des stocks et des commandes en cours d'exécution, 72 = Production immobilisée, 73 = Cotisations, dons, legs et subsidés, 74 = Autres produits d'exploitation.

Au dénominateur: 10 = Fonds associatifs; 12 = Plus-values de réévaluation, 13 = Fonds affectés, 14 = Bénéfice (Perte) reporté, 15 = Subsidés en capital.

2) **RATIOS CULTURELS**

Ces ratios sont, bien entendu, construits sur base de données figurant dans les bilans et comptes de résultats des opérateurs culturels, mais ils sont plus spécifiques à ce qu'on pourrait qualifier de bonne gouvernance dans le monde culturel, raison pour laquelle nous parlons ici de ratios culturels.

a) Le poids des recettes propres

Ce ratio permet de mesurer la capacité de l'opérateur culturel à générer, par lui-même, des rentrées financières, ici mesurées par le rapport entre le chiffre d'affaires et le total des recettes d'exploitation :

$$\frac{70}{70 \text{ à } 74}$$

Où 70 = Chiffre d'affaires, 71 = Variations des stocks et des commandes en cours d'exécution, 72 = Production immobilisée, 73 = Cotisations, dons, legs et subsides, 74 = Autres produits d'exploitation.

Dans le décret des arts de la scène, ce ratio doit au minimum être de 12,5 % sur la durée du contrat-programme.

b) La diversification des sources de financement

Ce ratio permet d'identifier la part du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le financement public de l'opérateur. Il est pertinent pour l'analyse de la situation singulière de l'opérateur et pour l'analyse de la politique menée par la Fédération dans un domaine particulier :

$$\frac{7375}{737}$$

Où 7375 = Subsidés et subventions d'exploitation de la Communauté française, 737 = Subsidés et subventions d'exploitation

c) Le poids du subventionnement dans les produits d'exploitation

Ce ratio permet de déterminer le degré de dépendance des opérateurs culturels vis-à-vis du subventionnement public.

$$\frac{737}{70 \text{ à } 74}$$

Au numérateur: 737 = Subsidés et subventions d'exploitation.

Au dénominateur: 70 = Chiffre d'affaires, 71 = Variations des stocks et des commandes en cours d'exécution, 72 = Production immobilisée, 73 = Cotisations, dons, legs et subsides, 74 = Autres produits d'exploitation.

d) Le poids des charges salariales du personnel artistique

$$\frac{6194 + 6205}{61 + 62}$$

Au numérateur: 6194 = Rétributions de tiers et prestations artistiques, 6205 = Rémunérations et avantages sociaux aux personnels sous statut d'artistes salariés.

Au dénominateur: 61 = Services et biens divers, 62 = Rémunérations, charges salariales et pensions.

e) L'indice de l'emploi culturel généré par la FW-B

$$\frac{7375}{619 + 62}$$

Au numérateur: 7375 = Subsidés et subventions d'exploitation de la Communauté française

Au dénominateur: 619 = Autres rétributions de tiers et indemnités, 62 = Rémunérations, charges salariales et pensions.

II.3. L'EMPLOI CULTUREL¹³

STATISTIQUES EUROPÉENNES SUR L'EMPLOI CULTUREL

Les statistiques européennes sur l'emploi culturel couvrent un champ de données relatives à l'emploi qui est très étendu : d'une part, elles agrègent les données relatives aux emplois salariés à celles des "emplois" sous statut indépendant ; d'autre part, elles agrègent les données d'emploi culturels et non culturels, attachés à des organisations (entreprises, associations, services publics) dont la finalité culturelle est principale, à des données d'emploi culturel attachés à des organisations qui ne poursuivent pas une finalité culturelle à titre principal (exemple des designers et des graphistes dans une entreprise de fabrication de véhicules automobiles) ; enfin elles intègrent au champ culturel les organisations du domaine publicitaire, de la formation, de l'artisanat, de la mode et du design, de l'imprimerie, etc. On comprend que dans ces conditions statistiques, l'emploi culturel occupe une part non négligeable des emplois en Europe. L'agrégat de ces données d'emploi construit des représentations statistiques qui sont assez éloignées des réalités de l'emploi au niveau des organismes qui sont soutenus dans le cadre des politiques culturelles traditionnelles, en Europe.

DONNÉES RELATIVES À L'EMPLOI AUPRÈS DE L'ONSS

L'ONSS dispose de nombreuses données utilisables pour l'établissement de statistiques d'emploi dans les domaines culturels ; ces données concernent uniquement l'emploi salarié. Elles sont mobilisables notamment par genre, par situation géographique des sièges d'entreprises ou d'associations, par domaine professionnel (les codes NACE), selon les régimes d'emploi (employé, ouvrier, artiste, etc.), selon le volume d'emploi, selon le régime linguistique et selon une sélection d'opérateurs sur base des numéros d'inscription à la Banque carrefour des entreprises (par exemple, les opérateurs soutenus par la FW-B).

La cellule du cadastre de l'emploi non marchand consulte régulièrement les données disponibles auprès de l'ONSS. Il y a donc un accord minimal entre la Fédération et l'ONSS à propos de la mise à disposition de ces données.

Les données disponibles sont tout à fait pertinentes pour l'évaluation de l'emploi salarié dans les domaines culturels, qu'ils soient subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou non.

Il serait donc possible de standardiser une collecte annuelle de ces données concernant l'ensemble des opérateurs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre de ses politiques culturelles, et de les comparer avec les données générales de l'emploi au niveau du pays ou des différentes régions du pays. Une telle étude pourrait être conduite par l'Observatoire des politiques culturelles en partenariat avec l'ONSS, voire d'autres partenaires, si l'Observatoire disposait d'un chercheur ou d'une chercheuse qui pourrait être affecté. e à l'étude de l'emploi culturel. Une telle étude devra prendre en charge d'affiner la qualification des codes NACE afin de vérifier la fiabilité des distinctions

¹³ Par Roland de Bodt (OPC)

qu'ils opèrent dans le champ culturel, au regard des besoins d'information de la Fédération.

DONNÉES DU TRAVAIL INDÉPENDANT AUPRÈS DE L'INASTI

L'INASTI dispose probablement également de données utilisables pour l'établissement de statistiques dans les nombreux domaines culturels; ces données concernent uniquement le travail rémunéré sous statut de travailleur indépendant.

Une étude exploratoire devrait être menée auprès de l'INASTI afin d'identifier la qualité des données mobilisables et les conditions de leur mise à disposition.

ÉTUDE QUINQUENNALE SUR L'EMPLOI CULTUREL EN FW-B

Lors de la création de la cellule "cadastre de l'emploi non marchand", il a été décidé que l'Observatoire des politiques culturelles ne développerait pas d'étude dans les domaines de l'emploi.

Cependant, il serait souhaitable de dégager les moyens budgétaires nécessaires pour réaliser, au moins tous les cinq ans, une étude approfondie de l'emploi culturel en Wallonie et à Bruxelles, au départ des données disponibles auprès de l'ONSS et de l'INASTI. Divers partenariats internes à l'administration ou en coopération avec les administrations régionales pourraient être envisagés pour la réalisation de cet objectif.

Le gouvernement pourrait financer, auprès de l'Observatoire des politiques culturelles ou de la cellule cadastre pour l'emploi non marchand, une étude de faisabilité en vue de la réalisation de ces études quinquennales.

DONNÉES RELATIVES À L'EMPLOI DU CHANTIER DICOS

Dans le cadre du chantier DICOS, le groupe de coordination a établi, au cours de l'année 2018, une proposition de structuration des données relatives à l'emploi telles qu'elles pourraient apparaître dans les comptes annuels des opérateurs culturels concernés par l'application DICOS.

Il s'agirait d'adopter une typologie comportant sept catégories:

- Emploi culturel (hors artistique),
- Emploi artistique et artisanal,
- Emploi de gestion, de production et d'administration,
- Emploi de communication, d'accueil et de relation publique,
- Emploi technique,
- Autres emplois qui n'entrent pas dans les catégories précédentes.

L'ordonnancement de cet éclatement serait harmonisé tant dans les données du compte 620 (emploi salarié) que dans les rétributions de tiers, prestations de services & indemnités (619).

L'implantation d'une telle mesure demande une modification du plan comptable et, par conséquent, une concertation avec les différentes instances d'avis concernées. Il appartient à la Ministre de donner son accord sur l'ouverture d'une telle concertation avec les professions.

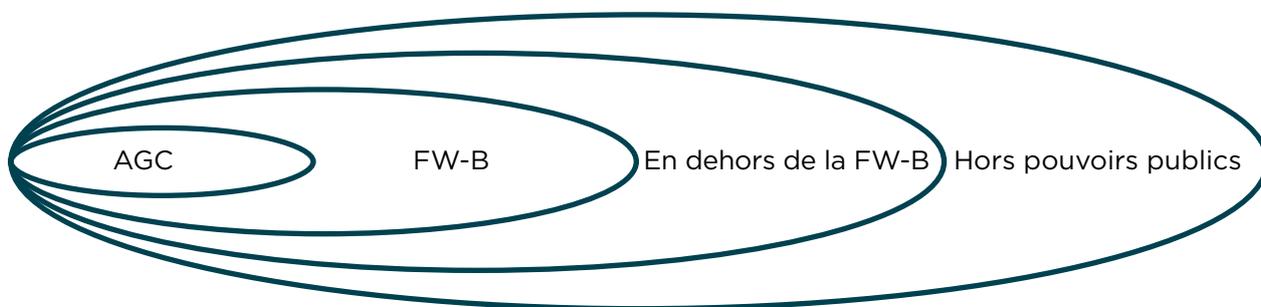
II.4. LE PÉRIMÈTRE CULTUREL¹⁴

II.4.1. Liste des domaines

Au cours des cinquante dernières années, les législations et les réglementations de politique culturelle ont fait usage de la notion de “domaine culturel” selon des contenus, des finalités et des sens à géométrie variable. De même, des regroupements de domaines culturels ont été pratiqués également à géométrie variable, comme dans “arts plastiques” ou “arts de la scène”, etc. Des éclatements de sous-domaines ou de disciplines ont également été pratiqués à géométrie variable, soit par essence soit par destinataires, comme dans “théâtre-action” ou dans “théâtre jeune public”. Il semble donc indispensable de reconstruire sur cette base hétéroclite, une conception générale, une vue d'ensemble harmonisée de ces divers domaines culturels, de leurs regroupements et de leurs éclatements éventuels.

L'Observatoire des politiques culturelles a entrepris, en partenariat avec l'Administration générale de la culture – notamment dans le cadre du chantier DICOS mais également en préalable à l'établissement d'une typologie des politiques culturelles -, un inventaire analytique de l'utilisation de la notion de “domaine” dans les grands décrets de politiques culturelles. Cette étude est en cours. Les questions méthodologiques sont résolues.

Les résultats de cette étude seront disponibles fin août 2020. Ils seront directement utiles pour la mise en place de la première version-test de l'application numérique DICOS.



II.4.2. Construction de la typologie des politiques culturelles

Dans le cadre des travaux préparatoires à une démarche coordonnée d'harmonisation et de codification des politiques culturelles, l'Observatoire a établi, en partenariat avec l'AGC, une méthodologie pour l'établissement d'une “typologie des politiques culturelles”.

Cette méthode s'appuie sur les recommandations de l'Unesco en matière de typologie des ces politiques.

Pour chaque domaine culturel concerné, la typologie établit l'inventaire des éléments qui caractérisent une politique publique spécifique et, a minima, l'existence d'un ou d'une :

¹⁴ Par Roland de Bodt (OPC)

- cadre de référence en droit international,
- reconnaissance explicite en termes de liberté et de droit fondamental (constitutionnel),
- législation ou d'une réglementation publique de niveau fédéral, régional ou local,
- allocation spécifique dans un budget public de ces différents niveaux,
- service public gestionnaire de la politique (idem),
- équipement immobilier et mobilier nécessaires à la pratique publique et professionnelle des activités,
- organe consultatif qui assure la participation des personnes concernées à la décision politique en cette matière,
- soutien à l'initiative professionnelle de droit public (institution nationale, régionale et locale),
- soutien à l'initiative professionnelle de droit privé (organisation nationale, régionale et locale),
- soutien à l'initiative amateur,
- soutien à l'initiative industrielle (éventuelle),
- formation initiale,
- formation supérieure,
- formation professionnelle,
- formation continuée,
- reconnaissance d'un régime fiscal et social adapté au travail professionnel,
- reconnaissance d'un régime fiscal adapté au commerce (éventuel) ou aux échanges,
- fédération représentative des métiers impliqués,
- soutien aux dimensions patrimoniales (musée et centre d'archives) spécialisées,
- centre de ressources documentaires spécialisées,
- programme de recherche et d'études académiques, historiques, statistiques, etc.,
- concours et d'un prix spécialisé,
- aide à l'édition spécialisée,
- aide à la presse et aux médias nationaux ou internationaux spécialisés,
- valorisation via les médias nationaux ou internationaux généralistes,
- soutien à l'information et à la médiation en direction des populations,
- participation aux institutions internationales gouvernementales,
- participation aux organisations internationales non gouvernementales,
- valorisation internationale des initiatives nationales, régionales et locales,
- soutien à la circulation internationale de ces initiatives.

Comme on le comprendra, à la lecture de cette présentation synthétique, la typologie de la politique adoptée pour un domaine culturel particulier ne relève ni exclusivement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ni exclusivement de l'Administration générale de la culture; elle implique d'autres niveaux de pouvoirs (fédéral, régional et local) et d'autres administrations générales (enseignement, formation, relations internationales, etc.). C'est pourquoi l'établissement de la typologie des politiques culturelles constitue un chantier dont une partie seulement peut se réaliser en lien avec l'Administration générale de la culture. La mise en œuvre de ce chantier implique

nécessairement des contacts et une coopération avec les autres administrations et les autres niveaux de pouvoirs publics concernés.

L'établissement systématique de la typologie des politiques culturelles, pour l'ensemble des domaines culturels pris en considération par la Fédération Wallonie-Bruxelles, permettra de distinguer et de mettre en lumière les éléments "généraux et communs" à ces différentes politiques et les éléments "spécifiques" à chacune d'elle. Elle permettra, en outre, d'analyser l'état actuel de l'institution et de l'organisation de chacune de ces politiques et d'harmoniser les fins et les moyens de l'ensemble de ces politiques.

La typologie des politiques culturelles est une source de réflexion et d'analyse non négligeable pour l'évaluation des politiques culturelles publiques.

Une telle démarche d'analyse des politiques culturelles, selon le modèle Unesco, ne peut être mise en œuvre sans une implication concrète des services généraux concernés, dans un premier temps, au sein de l'Administration générale de la culture; voire, de manière beaucoup plus dynamique, sans la constitution de groupes de pilotage qui impliqueraient d'emblée les diverses administrations concernées au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans cette dernière hypothèse dynamique, le chantier relève nécessairement du Secrétariat général du Ministère.

II.4.3. Comptes satellites¹⁵

1) Mesurer la part de la culture dans le PIB

L'élaboration de comptes satellites^{16[1]} pour la culture, qui permettent d'étudier et de corrélérer l'impact des dépenses publiques sur l'économie (effets indirects...), est une réalité qui prend de l'ampleur en Europe. De plus en plus de ministères de la culture européens ont adopté une approche en ce sens et mettent à disposition des données, régulièrement mises à jour, mesurant l'impact de la culture sur l'économie (aux Pays-Bas^{17[2]}, en Espagne^{18[3]}, en France, etc.). Ces études sont, entre autres, motivées par le double souci de diminuer la dépendance aux subsides et de se tourner davantage vers l'entreprenariat culturel.

En Belgique, il n'y a pas encore d'étude de ce genre à l'échelon national ou d'une Communauté. L'Université Saint-Louis de Bruxelles a toutefois réalisé une étude en 2018: "*L'économie culturelle et créative dans la Région de Bruxelles-Capitale*". Cette étude montre la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires et l'emploi résultant de l'économie. L'AGC et OPC seraient désireux de rentrer en contact avec l'équipe qui a réalisé cette étude afin de mieux connaître les principes et méthodes qui la sous-tendent, et d'envisager une éventuelle appropriation ou un élargissement à la FW-B.

Résumé :

Le but de cette étude est de décrire l'économie culturelle et créative (CC) dans la Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Elle fournit une base de discussions de cette partie de l'économie et des choix politiques qui influencent celle-ci. L'examen du nombre de firmes, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée ou de l'emploi pour la période 2008-2014 montre que la part de l'économie CC est restée plus importante à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie, mais qu'elle y a aussi diminué plus rapidement que dans les deux autres régions. Les secteurs de l'économie CC de Bruxelles qui ont été les plus réactifs se distinguent par une haute valeur ajoutée par travailleur. C'est le cas, en particulier, pour les secteurs au contenu culturel et créatif important, tels que les arts de la scène, l'audiovisuel, la publicité et l'architecture. C'est aussi dans ces activités que Bruxelles résiste mieux que les autres régions. Les différences régionales, en particulier dans les secteurs tels que l'audiovisuel, pourraient s'expliquer par le caractère plus urbain de Bruxelles, et aussi par son rôle de capitale.

Limites

Ce genre d'étude est particulièrement délicat sur le plan méthodologique, tant les questions d'approche, de sources et de périmètre sont nombreuses.

L'AGC, qui souhaite se lancer dans une telle étude, estime qu'il est préalablement nécessaire de trouver des réponses satisfaisantes ou de clarifier un certain nombre de questions structurantes. Le point de départ, pour réaliser une telle étude, est de définir la notion de Culture, en prenant en compte ce qu'elle englobe et ce qu'elle n'englobe pas. À partir de quand l'activité économique d'un restaurant attaché à un musée doit-elle être intégrée aux indicateurs culturels? Quel angle d'approche adopter pour mesurer? Les résultats différeront selon qu'on adopte une approche via les dépenses ou via les produits et services (VA), la seconde hypothèse ayant

¹⁵ Par Thibaud Vaillant (AGC)

¹⁶ [1] Le Compte satellite de la culture (CSC) est un cadre comptable créé afin de mieux mesurer l'importance de la culture, des arts, du patrimoine dans l'économie, la contribution de la culture au PIB, à la création de valeur ajoutée.

¹⁷ [2] Satellietrekening cultuur en media 2015, de bijdrage van cultuur en media aan de Nederlandse economie. Centraal Bureau voor de Statistiek

¹⁸ [3] https://www.culturaydeporte.gob.es/dam/jcr:27bcc70-fde9-4d53-9746-a23513d4fb87/Satellite_Account_on_Culture_in_Spain_Base_2010_Methodology.pdf

pour avantage que l'Education puisse être prise en compte, ce qui est important en relation à la politique culturelle de la FW-B. D'autres questions se poseront encore quant à la mesure de l'impact de l'économie digitale, ou plus concrètement sur la définition et l'usage non stabilisés des codes économiques NACE, sur lesquels s'appuie la collecte des données.

La Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas compétente à elle seule pour répondre à ces questions et partant de là, pour réaliser une telle étude. L'étude doit réunir les différents niveaux de pouvoir afin d'accéder aux données de la comptabilité nationale et de pouvoir les traiter, les désagréger.

En 2019, l'AGC a rencontré le Bureau du Plan afin d'identifier des pistes de travail pour avancer sur une étude d'envergure à ce sujet. IWEPS et IBSA sont des interlocuteurs pour la réalisation d'une telle étude. De même, le milieu académique, les partenaires européens (Eurostat, États-Membres, etc.) ont une expertise qu'il faut pouvoir solliciter.

À ce stade, l'AGC travaille utilement sur l'identification des flux financiers de la culture. Un programme informatique (DICOS), pleinement opérationnel dans les deux ans, permettra d'agrèger les données économiques des opérateurs culturels soutenus par la FWB. Ces données, ainsi que leur croisement avec celles issues du cadastre de l'emploi, permettront d'améliorer la connaissance des impacts, éclaireront les réflexions quant aux évolutions et aux choix de politique culturelle.

Recommandations pour clarifier un certain nombre de questions structurantes:

- définir le périmètre culturel (en prenant en compte ce qu'il englobe et ce qu'il n'englobe pas);
- définir l'approche à adopter pour mesurer l'impact: dépenses et/ou valeurs ajoutées;
- prendre contact avec les différents organismes: l'IWEPS et l'IBSA pour le niveau régional, au niveau fédéral: IIS, STATBEL (Enquête structurelle: Statistiques structurelles sur les entreprises, réalisée en 2015 – Statbel: l'étendre au secteur culturel?). Se mettre d'accord avec la Flandre (au niveau de la définition de la culture, de la volonté d'obtenir ces données...). Le Bureau du Plan pourrait entrer en contact avec les instituts fédéraux. L'Université Saint-Louis pourrait également être contactée pour participer à l'étude.

PARTIE III

EN GUISE DE CONCLUSION : SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES¹⁹

Nous présentons, ici sous deux catégories, une synthèse des recommandations évoquées tout au long de ce rapport: premièrement les recommandations qui relèvent des thématiques étudiées et, dans un second temps, les recommandations qui ont un caractère général et commun.

RECOMMANDATIONS THÉMATIQUES

PARTICIPATION ET FRÉQUENTATION

Le groupe de travail constate que, selon les domaines considérés, les opérateurs subventionnés ont de fortes réticences à transmettre leurs données chiffrées relatives à la participation et à la fréquentation. Ces dernières constituent nettement un registre beaucoup plus sensible que les autres types de données envisagées par ce rapport. Ces réticences sont nourries de craintes plus ou moins objectives:

- les données de fréquentation et de participation n'ont pas la même signification pour tous, selon la nature des missions propre à chaque organisation;
- leur signification est variable selon le type d'activité (ateliers/diffusion) et la difficulté pratique de collecter des données dans le cadre de certaines activités (par exemple: éditions, services, gestion de lieu public, espace de recherche, etc.);
- de manière générale, la crainte existe que ces données soient utilisées à des fins d'évaluation. Auquel cas, il existe un franc désaccord qu'elle s'effectue exclusivement sur des données chiffrées de fréquentation ou de participation;
- la crainte que seules les règles de marché prévaudraient comme modèle de gouvernance et que la participation à titre gratuit ne serait pas prise en considération ou ne permettrait pas de répondre aux exigences pour la constitution de ces données;
- les logiques de service-public culturels seraient soumises aux règles du marché, ce qui pousserait le ministère à des logiques d'autofinancement et de rentabilité économique par l'audience et la participation, etc.

Cette méfiance s'explique également par le fait, qu'à la différence d'autres secteurs professionnels (tourisme, santé, environnement, etc.), dans les domaines d'activité qui leur sont propres, les éléments quantifiables sont moins significatifs des pratiques et des usages culturels des populations.

La valeur de l'activité culturelle est à titre principal une "valeur d'usage" plutôt qu'une "valeur d'échange": acheter un livre témoigne peu de l'expérience de vie culturelle qui consiste à lire ce livre.

Aussi, les décrets et arrêtés adoptés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, depuis cinquante années, pour les domaines de la culture, portent la marque de ces

¹⁹ Par André-Marie Poncelet (AGC) et Michel Guérin (OPC)

préoccupations ou de ces réticences et fixent relativement peu d'obligations en matière de "participation" et de "fréquentation". Ces notions sont peu clarifiées par les textes légaux et lorsqu'ils le sont, c'est de manière non coordonnée.

Face au flou législatif et réglementaire, les services collectent les données qu'ils jugent utiles et/ou pertinentes à leur mission d'administration et de contrôle de l'usage de la subvention. Cette collecte est par conséquent éclectique, partielle, partielle; elle n'est pas conçue comme un système d'information d'ensemble qui soit commun à l'Administration générale de la culture et à l'Observatoire²⁰.

1. — Le groupe de travail recommande de définir, au sein des instances d'avis qui régissent chacun des domaines culturels, ce qu'on entend par les termes "fréquentation" et "participation" et d'en produire une définition générale et commune qui tienne compte de la diversité de ces usages et significations.

Les programmes tels que les "Tournées Art et Vie", "Théâtre, musique, danse à l'école", "Fureur de lire", et autres développés par les différents services généraux de l'Administration ainsi que le PECA (Parcours d'éducation culturelle et artistique) devraient être associés à la démarche de collecte; les données relatives à la participation et à la fréquentation de ces programmes spécifiques, auxquels de nombreux opérateurs sont associés, présentent un réel intérêt.

2. — Dans le même esprit, le groupe recommande d'examiner, également avec les instances d'avis relatives aux divers domaines, comment lever une partie des craintes et inhibitions qui se sont manifestées et comment améliorer la production de données relatives à la participation et à la fréquentation. L'accompagnement de l'Observatoire est également recommandé, dans ces démarches de concertation.

3. — Le groupe de travail recommande de procéder à une évaluation minutieuse des textes décrets et réglementaires des politiques culturelles afin d'identifier dans quelles conditions ils pourraient être porteurs d'une conception coordonnée et harmonisée de la participation et de la fréquentation, au niveau de l'ensemble des politiques culturelles.

4. — Le groupe de travail propose de recueillir les données relatives à la participation, de manière régulière, selon cinq variables-clés:

1. Le genre;
2. Le code postal du domicile légal;
3. Les tranches d'âges;
4. Les tranches de prix d'accès payées individuellement: gratuit/payant;
5. Les publics qui accèdent dans le cadre scolaire — pour les distinguer des publics qui sont en âge de scolarité.

Afin de répondre aux normes de la loi du 31 juillet 2018 relatives à la protection des données à caractère privé, ces données devraient être collectées de manière

²⁰ Comme le prévoit l'article 3 de l'arrêté du 8 mai 2014, du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, relatif à l'Observatoire des politiques culturelles.

agrégée, pour chaque opérateur subventionné. D'autres données plus fines pourraient également être réunies ; mais le coût de collecte augmenterait considérablement, pour un avantage marginal somme toute réduit.

5. — Le groupe de travail recommande d'examiner si les fédérations professionnelles ne pourraient être associées, voire éventuellement missionnées — dans le cadre d'une politique coordonnée avec l'AGC et l'Observatoire — afin de contribuer à la collecte de ces données et à leur valorisation agrégées.

6. — Si le recours à des sondages ou à des enquêtes générales en matière de participation était envisagé, il pourrait être utile de recourir à un marché public commun pour l'ensemble des politiques culturelles concernées.

7. — Le groupe attire l'attention sur le fait que, dans de nombreux cas, la fréquentation "physique in situ" n'est qu'une partie de la fréquentation globale des opérateurs considérés et qu'il conviendrait d'intégrer à la collecte statistique la fréquentation "physique extra muros".

8. — Le groupe attire l'attention sur les difficultés relatives aux "doubles comptages", notamment dans les cas de coproduction ou de représentations ou d'exposition hors siège (arts de la scène, centres culturels, musées, etc.) et sur la nécessité d'adopter une règle simple et praticable pour faciliter l'encodage de ces données d'une manière qui soit la plus proportionnée à la réalité de la participation publique.

9. — Tout en constatant les différents points de vue qui se forment et les débats passionnés qui peuvent se nouer autour de la question de la gratuité d'accès aux activités culturelles, le groupe attire l'attention sur l'intérêt de collecter l'ensemble des données qui témoignent de la participation et de la fréquentation, tout en distinguant à des fins statistiques les données relatives à l'"accès gratuit" de celles relatives à l'"accès payant".

Dans certains domaines où la qualification des données relatives à la participation et à la fréquentation complique la collecte, en fonction de la nature des relations aux audiences, la coopération pourrait être étendue vers le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) ou les sociétés qui défendent les droits des auteurs et compositeurs et qui détiennent déjà une expertise en matière de statistiques.

FINANCEMENT DE LA CULTURE

Le groupe de travail souligne qu'il s'agit probablement de la thématique pour laquelle la coopération entre l'Administration et l'Observatoire est la plus avancée en matière de conception des statistiques culturelles.

En interne (en ce compris l'ETNIC)

10. — Il serait souhaitable que la coordination du chantier DICOS fasse l'objet d'un

Arrêté du Gouvernement, voire d'un chapitre dans un décret plus général sur les systèmes d'information en matière de politique culturelle.

11. — L'AGC et l'Observatoire accompagnent le développement de l'application de manière mensuelle. Ils organiseront les premiers tests "grandeur nature" dès l'automne 2020 (délai à confirmer). Le groupe de travail recommande la finalisation prioritaire des instruments numériques nécessaires à la collecte et au traitement régulier des données et particulièrement celles des comptes annuels des opérateurs culturels subventionnés par l'AGC.

12. — La concertation en vue de l'intégration des opérateurs de la jeunesse au chantier DICOS devrait être reprise et poursuivie.

13. — L'étude des correspondances avec les comptes annuels des pouvoirs publics locaux — qui concerne principalement la majorité des opérateurs muséaux et de la lecture publique — devrait faire l'objet d'un programme d'étude coordonné particulier (DICOS 2.2.).

COORDINATION AVEC LE FÉDÉRAL

14. — L'impact de la réforme (2019) du code des sociétés et des associations sur l'organisation et les actes comptables des opérateurs culturels subventionnés (DICOS) devrait faire l'objet d'une évaluation coordonnée, d'ici la fin août 2020. Le cas échéant, des recommandations et des propositions devraient être formulées et concertées avec les nouvelles instances d'avis à l'automne 2020 afin qu'elles puissent faire l'objet d'une actualisation réglementaire éventuelle, avec effet dès 2021.

15. — Considérant les récents changements (2018) de codification du plan comptable minimum normalisé des associations et fondations, il apparaît indispensable de solliciter l'État fédéral afin d'obtenir une concertation structurelle et durable.

16. — L'impact de la mise en œuvre du pacte budgétaire européen (2013) sur la gestion des opérateurs culturels subventionnés devrait faire l'objet d'une étude approfondie et coordonnée, afin que le Gouvernement puisse avoir une vue sur les problématiques nouvelles que ce pacte institue, quant à la gouvernance des opérateurs culturels subventionnés, et construire des hypothèses de travail sur la manière de le mettre en application, voire de limiter les effets de cette application afin de leur garantir l'autonomie constitutionnelle.

EMPLOI CULTUREL

17. — Il serait possible de standardiser une collecte annuelle de certaines données d'emploi concernant l'ensemble des opérateurs soutenus par la FW-B, dans le cadre de ses politiques culturelles, et de les comparer avec les données générales de l'emploi au niveau du pays ou des différentes régions du pays.

Une telle étude pourrait être conduite par l'Observatoire des politiques culturelles en

partenariat avec l'ONSS, voire d'autres partenaires. Elle visera à identifier les moyens d'affiner la qualification des codes NACE, afin de vérifier la fiabilité des distinctions qu'ils opèrent dans le champ culturel, au regard des besoins d'information de la Fédération.

18. — Une étude (exploratoire) devrait être menée par l'Observatoire auprès de l'INASTI afin d'identifier la qualité des données mobilisables, leur utilité pour le système d'information de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les conditions de leur mise à disposition.

19. — Le groupe de coordination du chantier DICOS propose d'implanter six niveaux d'information, plus détaillés, dans le plan comptable du programme DICOS, aux comptes 619 et 620, dès 2021. L'implantation d'une telle mesure demande une modification du plan comptable et, par conséquent, une concertation avec les différentes instances d'avis concernées. Il appartient à la Ministre de prôner ou non l'ouverture d'une telle concertation, dès cet automne 2020.

PÉRIMÈTRE CULTUREL

20. — Les résultats d'une première étude concernant les "domaines culturels" tels qu'ils apparaissent dans les législations adoptées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, seront disponibles pour fin août 2020. Ils seront directement utiles pour la mise en place de la première version-test de l'application numérique DICOS. Ils devront être confrontés aux définitions admises par les autres niveaux de pouvoirs dans une perspective d'harmonisation internationale (notamment Eurostat, UNESCO). Des conclusions devraient alors être tirées relativement à la possibilité d'harmoniser une définition générale et commune de ces "domaines culturels" afin qu'ils structurent le système d'information coordonné par la Fédération en matière de politique culturelle.

21. — Une telle démarche d'analyse des politiques culturelles, sur le modèle proposé (UNESCO amélioré), ne peut être mise en œuvre sans une implication concrète des services généraux concernés, dans un premier temps, au sein de l'Administration générale de la culture; voire, de manière beaucoup plus dynamique, par la constitution d'un groupe de pilotage qui impliquerait d'emblée les diverses administrations concernées au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles (AGC, Observatoire(s), WBI, Enseignement). Dans cette hypothèse dynamique, le chantier relèverait idéalement du Secrétariat général du Ministère.

22. — Le champ de la culture dépasse les domaines d'intervention de l'AGC et de la FW-B. Il s'étend à l'ensemble de "l'économie culturelle" qui englobe à la fois des opérateurs associatifs, des partenariats publics et privés et des entreprises culturelles privées "marchandes", comme les entreprises événementielles par exemple, organisatrices d'expositions et d'événements internationaux, productrices de contenus sur le Web. Si à ce jour, les moyens pour identifier ces offres et consommations culturelles ne sont pas disponibles, il sera nécessaire par la suite de mettre au point des méthodologies qui permettront d'en prendre la mesure. L'activité numérique dans

le domaine culturel est intense et modifie la “chaîne culturelle classique”, mêlant à la fois création, diffusion et participation. Afin de saisir la dynamique de production et de consommation, ses échanges et interactivités, il importe de saisir des données d'information produites par les différentes plateformes numériques (les réseaux sociaux, Netflix, You Tube...)

RECOMMANDATIONS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

CHOIX D'UN SYSTÈME D'INFORMATION COORDONNÉ

Le choix d'un système d'information coordonné en matière de politique culturelle ne repose pas seulement sur les principes de la simplification administrative, tant à l'égard des services du gouvernement qu'à l'égard des opérateurs culturels subventionnés; une telle démarche repose également sur les engagements, pris par la Fédération Wallonie-Bruxelles, de construire un système statistique qui permette de positionner la connaissance statistique de ses politiques dans le concert international des politiques culturelles (UNESCO, Eurostat).

Cette démarche s'appuie sur les décisions déjà prises précédemment en matière de coordination du système d'information de la Fédération, notamment à travers les applications SUBSIDE, DICOS, SAP, etc.

23. — Les séminaires organisés conjointement par l'AGC et l'OPC ont permis de constater que la collecte et le traitement statistique des données dites “dormantes”, dans les rapports annuels que transmettent les opérateurs vers les services généraux de l'Administration générale de la Culture, appellent la mise en place d'un système d'information coordonné qui puisse faciliter les différentes tâches de la collecte et surtout le traitement des données, leur analyse et leur éventuelle publicité.

24. — Les échanges lors de la rencontre avec le représentant du Ministère français de la culture (DEPS) ont permis de mieux appréhender la spécificité du modèle français en matière de statistiques culturelles, de cerner surtout la nécessité de construire des outils statistiques fiables et stables et de mesurer la difficulté de générer des statistiques fiables relatives aux activités culturelles digitalisées en expansion.

Ils démontrent également la nécessité d'établir une distinction claire entre, d'une part, les enjeux d'administration et de contrôle et, d'autre part, les enjeux de recherche statistique et de valorisation des connaissances, dans la démarche de construction des outils de collecte.

25. — L'ensemble des acteurs concernés sont conscients que l'implantation d'un système d'information coordonné en matière de politique culturelle, suppose un changement d'organisation et de pratique professionnelle, tant pour les agents des services du gouvernement que pour les représentants des opérateurs culturels. Il serait indispensable que la conception et le développement d'un tel système d'information

répondent, de manière satisfaisante et confortable, aux besoins d'information des opérateurs culturels, des services du gouvernement et des instruments d'observation et qu'ils respectent la singularité et la diversité des besoins exprimés. La coordination de l'ensemble des besoins d'information dans un système unique repose sur une conception générale et commune — pas uniforme ou “uniformisante” mais ouverte à la diversité — des actes de gouvernance et d'information, tant pour les opérateurs subventionnés que pour le service public.

26. — Préalablement à l'adoption de toute législation ou réglementation en matière de politique culturelle, les nouvelles normes envisagées devraient faire l'objet d'une évaluation d'impact(s) en termes de système d'information coordonné. Cet examen préalable pourrait par exemple s'insérer dans le test Kafka²¹.

27. — L'Administration générale de la culture et l'Observatoire des politiques culturelles recommandent de mandater le Ministère pour poursuivre la construction d'un système d'information coordonné en matière de politiques et de statistiques culturelles.

FRÉQUENCE DES COLLECTES

28. — De manière générale, il faut fixer le rythme et la fréquence des diverses collectes. Pour chaque donnée d'information, il faut établir si elle doit être collectée de manière annuelle, biennale, quinquennale. Le rythme de la collecte doit tenir compte de la pertinence significative de la donnée. Certaines données doivent nécessairement être collectées de manière annuelle, au titre de la justification de l'usage des subventions, tandis que d'autres peuvent être collectées de manière ponctuelle — à distance de plusieurs années — pour analyser l'évolution d'un aspect particulier des politiques culturelles. Le système d'information devrait conjuguer les différents types d'approches.

COOPÉRATION INTERNE & FORMATION

29. — De manière interne, il y aurait lieu d'organiser, par un arrêté du Gouvernement, un organe de coordination du système d'information AGC/OPC qui tienne compte des besoins d'information des services généraux et de l'Observatoire et qui validerait, pour chaque donnée d'information : la nécessité, l'usage, la fréquence, son caractère transversal ou spécifique, les moyens, le format et le traitement de la collecte envisagée.

30. — Cette coordination du système d'information devrait intégrer les besoins d'information qui découlent des plans généraux adoptés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, en matière d'égalité des chances, de simplification administrative, de numérisation, etc.

COOPÉRATION AVEC LES OPÉRATEURS CULTURELS

31. — Pour chaque donnée d'information, il conviendrait également de fixer si elle est pertinente à collecter pour chaque opérateur ou seulement pour une catégorie d'opérateurs: les grands opérateurs, un échantillon territorial, un échantillon représentatif des différentes catégories d'opérateurs, voire la définition de seuils liés aux subventions contractuelles, etc.

32. — Pour tous les opérateurs qui sont soutenus de manière pluriannuelle par la Fédération Wallonie-Bruxelles, il serait possible de prendre certaines dispositions générales et communes.

32.1 — Le socle du contrat de confiance

Un des plus importants changements consisterait à asseoir clairement la relation contractuelle, le contrat de confiance entre l'opérateur culturel subventionné et la Fédération Wallonie-Bruxelles de manière pluriannuelle, sur un "socle de base" qui instaurerait, par décret, la coopération de l'opérateur au système d'information coordonné en matière de politique culturelle.

Ce socle de base concernerait la fourniture annuelle par l'opérateur de données d'information statistiques relatives à la participation, à l'activité, aux comptes annuels et à l'emploi. Il concernerait également la participation de l'opérateur au processus d'évaluation du système d'information.

La réalisation de cette coopération devrait constituer une mission d'ordre général et commune qui serait inscrite explicitement dans le contrat qui relie chaque opérateur et la FW-B. Elle serait également prise en considération (temps de travail et ressources nécessaires) dans le cadre de la justification de la subvention annuelle. Le soin apporté par l'opérateur à cette coordination devrait être considéré dans le cadre de l'auto-évaluation réalisée par les opérateurs, ainsi que de l'évaluation pratiquée par les instances d'avis et par les services du gouvernement.

32.2 — La concertation systématique

Le système d'information coordonné en matière de politique culturelle devrait également constituer un élément spécifique de la coopération entre les instances d'avis et les services généraux de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'adoption d'un nouveau niveau d'information ou sa modification ou son abandon devraient nécessairement — et préalablement à toute collecte — faire l'objet d'une concertation avec les instances d'avis.

Cette mission de coopération à l'établissement et à l'actualisation du système d'information coordonné par la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait explicitement figurer dans les missions décrétales attribuées aux instances d'avis.

Le Conseil supérieur de la culture pourrait endosser le rôle d'instance généraliste susceptible d'accompagner la coordination des systèmes d'information relatifs aux politiques culturelles et de contribuer à sa cohérence, à son ouverture, à son harmonisation au profit de l'ensemble des politiques concernées et des opérateurs.

32.3 — L'implémentation du dispositif

Il y aura lieu d'examiner les méthodes et les moyens numériques, et les moyens en termes de formation, nécessaires à la réalisation de cette coopération.

Une meilleure harmonisation des structures et des contenus des rapports d'activités collectés par l'application "SUBSIDE" est également possible.

32.4 — L'accompagnement

Les services auront une mission d'accompagnement des opérateurs pour la réalisation de leur mission de coopération au système d'information développé par la Fédération.

CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

33. — La création d'un système d'information coordonné en matière de politiques et de statistiques culturelles — dans la mesure où elle n'implique pas seulement les services du gouvernement mais également, en amont, les opérateurs culturels subventionnés et, en aval, toute personne intéressée par les informations qui seraient rendues disponibles — devrait faire l'objet d'un décret-cadre. Ce décret-cadre offrirait également au Gouvernement la perspective d'évaluer l'impact de ce système sur les politiques culturelles, tant pour ses services que pour les opérateurs concernés.

Les mesures internes d'organisation nécessaires à la mise en œuvre de ce système d'information coordonné seraient prises par arrêté.

GLOSSAIRE

- AGC** Administration générale de la Culture
- CEC** Centre d'expression et de créativité
- COCOF** Commission communautaire française
- DEPS** Département des études, de la prospective et des statistiques
- DICOS** Données d'information comptables des opérateurs culturels subventionnés
- EGMUS** European Group on Museum Statistics
- ESSnet** European Statistical System Network
- ETNIC** Entreprise publique des technologies et d'informatique
- Eurostat** Office statistique de l'Union européenne
- Focus** Publication de l'AGC
- FW-B** Fédération Wallonie-Bruxelles
- IBSA** *Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse*
- IIS** Institut interfédéral de Statistique
- INASTI** Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants
- INSEE** Institut national de la statistique et des études économiques
- IWEPS** Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
- NACE** Nomenclature européenne pour les activités économiques
- OJ** Organisation de jeunesse
- ONSS** Office national de sécurité sociale
- OPC** Observatoire des politiques culturelles
- PECA** Parcours d'éducation culturelle et artistique
- PIB** *Produit intérieur brut*
- RW** Région wallonne
- SAP** Systems, Applications & Products in data processing
- STATBEL** Office belge de statistique
- UNESCO** Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- WBI** Wallonie-Bruxelles International

ANNEXES

ANNEXE 1

Protocole de collaboration et de partenariat en matière de conception et de construction d'un système d'information coordonné relatif aux politiques culturelles
Conclue entre l'Administration générale de la Culture (AGC) et l'Observatoire des politiques culturelles (OPC)

La présente convention est conclue entre :

L'Administration générale de la Culture, représentée par son Administrateur général André-Marie Poncelet ;

L'Observatoire des politiques culturelles, représenté par son Directeur-Coordinateur Michel Guérin.

Préambule

En application du contrat d'administration du Ministère de la FW-B, et plus particulièrement ses chapitres relatifs à l'Administration générale de la culture et à l'OPC (Contrat d'administration, projet 6.2.2)

En application de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mai 2014 relatif à l'OPC (M.B. 15/10/2014), et plus particulièrement les articles 3, 11, 13 et 15 ;

En application des perspectives de recherches présentées au comité d'accompagnement de l'OPC le 10 mai 2016 ;

L'AGC et l'OPC s'engagent à mutualiser leur expertise pour développer de manière cohérente un système d'information coordonné relatif aux politiques culturelles en vue d'améliorer la connaissance, l'évaluation et le pilotage des politiques culturelles ; ceci sans préjudice d'une utilisation et d'une diffusion propres.

Objet de la convention

La convention porte sur la mise en œuvre progressive d'une coordination opérationnelle entre l'OPC et les différents services de l'AGC en matière de conception et de construction de référentiels, d'outils et de données statistiques relatifs aux politiques culturelles.

Cette coordination porte notamment sur les objets suivants :

1. Les typologies
 - a. Des politiques culturelles
 - b. Des opérateurs culturels
 - c. Des instruments de politique culturelle
 - i. les liens contractuels (contrat-programme, convention...)
 - ii. les modes d'intervention (mise à disposition de personnel...)
2. Le thésaurus des politiques culturelles
3. Les législations, réglementations et autres normes de politique culturelle
4. Les données relatives au budget administré par l'AGC et à son affectation entre les différentes politiques
5. Les données relatives aux infrastructures culturelles de la FW-B
6. Les bilans et procès-verbaux des organes d'avis et de concertation
7. L'inventaire (annuel) des opérateurs culturels subventionnés

8. Les données relatives au budget administré par l'AGC et de son affectation entre les opérateurs subventionnés
9. Les données relatives à l'organisation des services administratifs en charge de la Culture
10. Les données d'information comptables des opérateurs culturels subventionnés
11. Les données relatives aux activités des opérateurs culturels subventionnés
12. Les données relatives aux publics, à la participation des populations, et aux conditions d'accès (cibles, tarifs...)
13. Les données relatives à l'emploi des opérateurs culturels subventionnés

Droits et obligations des parties

En vue de contribuer à l'élaboration d'un système d'information cohérent et coordonné en matière de politiques culturelles, les parties s'engagent conjointement pour les données qui relèvent des politiques culturelles :

- À définir les données pertinentes à collecter, leur contenu, leur format
- À organiser la collecte de ces données;
- À encoder ces données dans une base de données;
- À valider ces données encodées selon des procédures appropriées;
- À documenter de manière appropriée les données ainsi encodées;
- À actualiser régulièrement les données ainsi encodées;
- À archiver de manière sécurisée les données ainsi encodées;
- À organiser l'accès aux données;
- À organiser la publicité des données ainsi encodées;
- À identifier et mettre en œuvre les partenariats nécessaires à la réalisation de ce système d'informations ces missions, notamment avec la Cellule de l'emploi non-marchand, WBI, l'enseignement etc.

L'AGC et l'OPC se tiennent mutuellement au courant des initiatives et projets de recherche menés en rapport avec les politiques culturelles et leur évaluation, et ce, dès la phase de conception. Chaque partie prendra systématiquement contact avec l'autre partie afin d'évaluer l'opportunité d'inclure un représentant de l'autre partie dans le comité d'accompagnement desdits projets. (cf. Article 14 de l'Arrêté...22)

Comité de pilotage

La présente convention est mise en œuvre sous l'égide d'un comité de pilotage constitué à cet effet; il est l'organe souverain pour la mise en œuvre de la présente convention et est compétent pour toute modification et l'évaluation de la présente convention.

Ce comité est constitué de membres de l'équipe de recherche de l'OPC et de fonctionnaires généraux de l'AGC.

Il est chargé d'élaborer un calendrier et une feuille de route pour la mise en œuvre effective de la coopération visée par la présente convention et d'assurer le suivi et l'évaluation des projets y afférant.

Il se réunit au minimum une fois par trimestre et ses décisions font l'objet d'un compte

²² Art.14. Les services du Gouvernement et l'Observatoire s'informent mutuellement à propos des études et recherches envisagées à leur initiative dans les domaines qui relèvent de leurs compétences. Chaque fois que cela s'avère utile, les services du Gouvernement associent l'Observatoire à ces recherches et à ces études. De la même manière, l'Observatoire associe les services du Gouvernement à ses travaux.

rendu dont le secrétariat est assuré alternativement par l'une et l'autre partie.

Modalités pratiques

De manière à soutenir la coopération décrite dans la présente convention, les parties décident d'organiser durant l'année 2017 une série de quatre séminaires sur la question du développement des statistiques culturelles en FW-B selon les modalités prévues à l'annexe I.

Propriété et utilisation des produits issus de la coopération

Chacune des parties garde la maîtrise des documents et données qu'il a mis à disposition et/ou produits dans le cadre de la présente convention.

Chacune des parties a le droit d'utiliser librement ces documents et données dans le cadre de la réalisation des missions qui lui sont dévolues, sous réserve du respect des règles de confidentialité, de protection de la vie privée et de protection des données à caractère personnel. Ce droit s'applique notamment à l'analyse, l'interprétation et la valorisation des documents et données partagés. Les parties s'informent mutuellement sur l'utilisation qu'ils font des documents et données.

Toute utilisation des documents et données en dehors des missions dévolues à l'AGC ou à l'OPC est soumise à l'autorisation préalable et écrite du propriétaire.

Période de validité de la convention et résiliation

Cette convention prend cours à dater de sa signature pour la durée du présent contrat d'administration et se prolonge par tacite reconduction à la signature du prochain contrat d'administration (ou son équivalent).

Fait à Bruxelles en deux exemplaires, le.../... / 2016

Pour l'AGC

André-Marie Poncelet

Pour l'OPC

Michel Guérin

ALPHABÉTISATION

Données collectées :

Âge : les données disponibles dépendent des versions du formulaire (partie Participants : la version abrégée ne contient pas les informations relatives à l'âge, la version détaillée bien mais elle n'est pas questionnée annuellement. Les informations sur l'âge dont on dispose datent de 2017, uniquement pour Bruxelles.

Concernant les prix, certaines associations donnent de l'information à ce sujet, d'autres pas. En général, ce sont des participations aux frais très modestes.

Genre : l'information est disponible dans les deux versions du formulaire.

Origine : Même chose que pour l'âge. Ça dépend des versions du formulaire (partie Participants : si version abrégée non, si détaillée oui).

Remarques :	Nom de la donnée	Âge			Tranches de prix d'accès		Genre		Scolaire *		Origine
	Détail de la donnée	< 18 ans	18 -65 ans	> 65ans	Gratuit	Payant	FE	HO	OUI	NON	Code Postal domicile légal
Pour chacune des données, identifier si la variable est disponible	Disponible Oui/Non	Oui			Non		Oui		Non relevant		Non
La donnée est-elle disponible sur demande à l'opérateur ? Sur base d'une analyse des rapports annuels ? Autres ?	Disponible sur quel Format ?	Formulaire alpha disponible					Formulaire alpha disponible				
	Si pas disponible, quelles pistes envisager pour la rendre disponible ?	Concernant les statistiques relatives aux participants, il faut activer un an (ou plus en fonction de ce que le comité de pilotage décide) avant la partie du formulaire qui porte sur ce type d'informations					Disponible chaque année				En adaptant le questionnaire ?
	Donnée annuelle obligatoire/ Donnée quinquennale fournie par l'opérateur/Enquête quinquennale	Collecte annuelle					Collecte annuelle				Collecte annuelle
Définition des seuils de collectes de l'échantillon (par exemple, plus de 250.000 euros de subventions, > 10.000 visiteurs par an, etc.) qui doit représenter au min 50 % des opérateurs	Définition de seuils	Dans un premier temps, ciblé sur Bruxelles									
	Identifier les freins dans chaque secteur, sous-secteur pour mesurer la participation : formaliser ces limites/ problèmes rencontrés										Le choix des variables est commun avec les autres entités fédérées (RW, Cocof, Lire et écrire...)

	Commentaire	Remplir le formulaire est facultatif (généralement les opérateurs le remplissent mais les réponses ne sont pas toujours fiables). Pour certaines collectes (sous réserve que le questionnaire individualisé soit activé, ce qui n'est pas le cas à chaque collecte, et que l'opérateur réponde à cette question puisque non obligatoire). On a cette donnée uniquement pour la collecte données 2017 pour Bruxelles (COCOF)	Le formulaire Alpha ne fournit pas cette information. Le seul élément qui peut être connu via le formulaire Alpha se trouve dans les financements privés où les opérateurs peuvent indiquer les cotisations des participants. Cette donnée n'a pas été analysée	Remplir le formulaire est facultatif (généralement les opérateurs le remplissent mais les réponses ne sont pas toujours fiables); disponibles pour toutes les collectes soit via un questionnaire global soit via un questionnaire individualisé si activé			Pour certaines collectes (sous réserve que le questionnaire individualisé soit activé < ce qui n'est pas le cas à chaque collecte > et que l'opérateur réponde à cette question puisque non obligatoire). On a cette donnée uniquement pour la collecte données 2017 sur Bruxelles (Cocof).
	Nom du Secteur/sous-secteur						
	* dans le cadre de l'enseignement obligatoire						

ÉDUCATION PERMANENTE

Données collectées :

Des données à géométrie variable sont fournies par les opérateurs dans les rapports annuels. Elles ne sont pas catégorisées ni homogènes ni systématisées.

Sortir des tableaux avec les données disponibles (échantillon) : nombre d'heures, participants par module, réflexion si on demande les "fiches" participants ?

Les associations reconnues dans l'axe 1 et dans l'axe 2 fournissent chaque année des données concernant le nombre de participants aux activités et formations proposées.

Axe 1 (actions citoyennes, 150 opérateurs)

Axe 2 (formation, 25 opérateurs) : données 'genrées', âge, statut social professionnel.

→ Analyser quelques gros opérateurs et en dégager une matrice commune (nombre d'heures, données 'genrées', âge et statut social professionnel).

	Nom de la donnée	Âge			Tranches de prix d'accès		Genre		Scolaire *		Origine
		< 18 ans	18 -65 ans	> 65ans	Gratuit	Payant	FE	HO	OUI	NON	Code Postal domicile légal
Remarques :	Détail de la donnée	< 18 ans	18 -65 ans	> 65ans	Gratuit	Payant	FE	HO	OUI	NON	Code Postal domicile légal
Pour chacune des données, identifier si la variable est disponible	Disponible Oui/Non	Non			Non		Non		Non relevant		Non
La donnée est-elle disponible sur demande à l'opérateur ? Sur base d'une analyse des rapports annuels ? Autres ?	Disponible sur quel Format ?	Concernant l'âge, l'éducation permanente s'adresse à un public adulte composé à 60 % au moins de personnes âgées de 18 ans et plus					Partiellement dans le rapport annuel		La donnée "public scolaire" n'est pas pertinente puisque les activités EP se situent hors champ scolaire		
Comment rendre disponible la donnée ?	Si pas disponible, quelles pistes envisager pour la rendre disponible ?	Une collecte auprès des associations/une directive gouvernementale en vue de la production de statistiques culturelles concernant les acteurs culturels, et notamment en lien avec un enjeu de société "l'égalité h/F" qui fait l'objet de plans gouvernementaux			Une collecte auprès des associations/une directive gouvernementale en vue de la production de statistiques culturelles concernant les acteurs culturels, et notamment en lien avec un enjeu de société "l'égalité h/F" qui fait l'objet de plans gouvernementaux		Une collecte auprès des associations/une directive gouvernementale en vue de la production de statistiques culturelles concernant les acteurs culturels, et notamment en lien avec un enjeu de société "l'égalité h/F" qui fait l'objet de plans gouvernementaux				Une collecte auprès des associations/une directive gouvernementale en vue de la production de statistiques culturelles concernant les acteurs culturels, et notamment en lien avec un enjeu de société "l'égalité h/F" qui fait l'objet de plans gouvernementaux
	Donnée annuelle obligatoire/ Donnée quinquennale fournie par l'opérateur/Enquête quinquennale	Les données ne sont pas obligatoires			Les données ne sont pas obligatoires		Les données ne sont pas obligatoires				Les données ne sont pas obligatoires
Définition des seuils de collectes de l'échantillon (plus de 250.000 euros de subventions, > 10.000 visiteurs par an, etc.). L'échantillon doit représenter au min 50 % des opérateurs	Définition de seuils	<p>En priorité, il serait opportun de cibler les associations d'axe 1 "Participation, éducation et formation citoyenne" qui s'adressent directement à des publics et l'axe 2 "Formation d'acteurs associatifs" qui s'adressent à un public spécifique. Les associations en axe 3 "recherches, études, analyses, outils pédagogiques et culturels" concernent la production et la diffusion de réalisations. Elles touchent des publics dans le cadre de leurs actions mais ce n'est pas la porte d'entrée principale pour la reconnaissance dans cet axe. Dans l'axe 4, les associations mènent de grandes campagnes d'information et de sensibilisation. Elles ne fournissent pas d'informations sur le nombre de personnes touchées par ces campagnes véhiculées par différents média et supports.</p> <p>196 associations sont reconnues dans l'axe 1 et 21 dans l'axe 2. 55 associations en axe 1 et 13 associations en axe 2 reçoivent des subventions supérieures à 250.000 EUR . La proposition est donc de cibler les associations reconnues en axe 1 et en axe 2 qui reçoivent plus de 250.000 EUR</p>									

	Identifier les freins dans chaque secteur, sous-secteur pour mesurer la participation : formaliser ces limites/ problèmes rencontrés	Données disponibles peu exploitables, non homogènes et non systématiques, sauf pour le nombre de participants dans les activités d'axe 1 et d'axe 2				L'information devrait être demandée aux associations
	Commentaire					
	Nom du Secteur/sous-secteur * dans le cadre de l'enseignement obligatoire					

CEC

Données collectées

Concernant les participants, des données permettent de connaître le nombre total de participants distincts aux ateliers par année, la répartition du public qui fréquente le CEC, par genres et classes d'âge (exprimées en %). Des CEC exercent leurs missions dans le champ scolaire. Il est possible de les identifier via les rapports d'activités. Décortiquer dans le rapport les questions qui sont demandées aux opérateurs (disponibilités d'informations autres qui sont demandées et que nous pourrions éventuellement exploiter pour répondre à la grille?)

Origine des publics: concernant les publics, les réalités diffèrent selon les CEC. Ils sont surtout locaux. Certains CEC ont un rayonnement plus étendu, notamment ceux rencontrant les objectifs spécifiques 1 (publics) ou 2 (milieu rural), ou proposant une pratique artistique plus spécialisée. Le dossier de demande de reconnaissance aborde ce sujet, mais pas le rapport d'activité ni le rapport d'évaluation.

Gratuité des activités: les activités proposées (stages et ateliers) sont essentiellement payantes. Les opérateurs sont encouragés à pratiquer des prix abordables. Des activités ponctuelles gratuites sont aussi proposées pour la plupart. Les tarifs pratiqués sont annexés à la demande de reconnaissance mais pas repris dans le rapport d'activité ou le rapport d'évaluation.

	Nom de la donnée	Âge			Tranches de prix d'accès		Genre		Scolaire *		Origine
		< 18 ans	18 -65 ans	> 65ans	Gratuit	Payant	FE	HO	OUI	NON	Code Postal domicile légal
Remarques:	Détail de la donnée										
Pour chacune des données, identifier si la variable est disponible	Disponible Oui/Non	Oui			Non		Oui		Oui		Non
La donnée est-elle disponible sur demande à l'opérateur? Sur base d'une analyse des rapports annuels? Autres?	Disponible sur quel Format?	Rapport annuel			Pas de données systématique		Rapport annuel		Rapport annuel		
Comment rendre disponible la donnée?	Si pas disponible, quelles pistes envisager pour la rendre disponible?				Via collecte d'informations auprès des opérateurs						
	Donnée annuelle obligatoire/Donnée quinquennale fournie par l'opérateur/ Enquête quinquennale	L'évaluation du Décret qui sera lancée en 2020 pourrait se pencher sur la collecte d'informations statistiques (dans les futurs formulaires, demander des informations complémentaires)									
Définition des seuils de collectes de l'échantillon (plus de 250.000 euros de subventions, > 10.000 visiteurs par an, etc.). L'échantillon doit représenter au min 50 % des opérateurs	Définition de seuils	En 2019, il y avait 130 CEC reconnus: 22 en catégorie 1, 32 en catégorie 2, 46 en catégorie 3 et 30 en catégorie 4 (financement du fonctionnement et d'activités le plus élevé). (Pour info, 2018 est la dernière année de la période transitoire. 2019 est donc plus significative). Proposition: se centrer dans un premier temps sur les CEC reconnus dans les catégories 3 et 4 (financement du fonctionnement et d'activités le plus élevé).									

	Identifier les freins dans chaque secteur, sous-secteur pour mesurer la participation: formaliser ces limites/ problèmes rencontrés	Les données sur les publics sont principalement exprimées en %. Il faut donc faire un rapport entre ces % et le nombre de participants distincts aux activités. Cette reconstruction peut engendrer des pertes d'information et une fiabilité moins grande qu'un questionnaire identifiant directement les données sollicitées		Les données sur les publics sont principalement exprimées en %. Il faut donc faire un rapport entre ces % et le nombre de participants distincts aux activités. Cette reconstruction peut engendrer des pertes d'information et une fiabilité moins grande qu'un questionnaire identifiant directement les données sollicitées		La participation est essentiellement locale
	Commentaire					
	Nom du Secteur/sous-secteur * dans le cadre de l'enseignement obligatoire					

Définition des seuils de collectes de l'échantillon (plus de 250.000 euros de subventions, > 10.000 visiteurs par an, etc.). L'échantillon doit représenter au min 50 % des opérateurs	Définition de seuils	Mouvements de jeunesse : les 5 mouvements reconnus. Tous peuvent être consultés car ils disposent de bases de données bien alimentées. Un échantillon des autres catégories d'OJ basé sur un montant de subventions qui pourrait être celui de plus de 200.000 EUR.			
	Identifier les freins dans chaque secteur, sous-secteur pour mesurer la participation: formaliser ces limites/ problèmes rencontrés	Selon la source d'informations, les données ont soit une portée large, soit une portée plus ciblée. Pour le Focus, certains mouvements renseignent à la fois le nombre d'animés et d'animateurs et cadres; d'autres renseignent uniquement les données relatives aux animés. Les informations récoltées pour le financement de leurs dispositifs particuliers renseignent les deux (animés et animateurs, équipes d'unité et cadres)			
	Commentaire				
	Nom du Secteur/sous-secteur * dans le cadre de l'enseignement obligatoire				

JEUNESSE – CENTRES DE JEUNES – MAISONS DE JEUNES

	Nom de la donnée	Âge			Tranches de prix d'accès		Genre		Scolaire *		Origine
		< 18 ans	18 -65 ans	> 65ans	Gratuit	Payant	FE	HO	OUI	NON	Code Postal domicile légal
Remarques :	Détail de la donnée										
Pour chacune des données, identifier si la variable est disponible	Disponible Oui/Non	Oui			Gratuite: la participation aux frais (ou la gratuité) est variable selon les associations et/ou le type d'activités.		Oui		Oui		Non
La donnée est-elle disponible sur demande à l'opérateur ? Sur base d'une analyse des rapports annuels ? Autres ?	Disponible sur quel Format ?	Le plan d'action quadriennal			Le plan d'action quadriennal		Le plan d'action quadriennal		Concernant le public scolaire, il s'agit principalement des centres de rencontre et d'hébergement qui accueillent des classes vertes, des classes de dépaysement, etc.		
Comment rendre disponible la donnée ?	Si pas disponible, quelles pistes envisager pour la rendre disponible ?				Enquête auprès de l'opérateur						Information sur les zones d'actions (au moins une fois tous les 4 ans lors de l'évaluation)
	Donnée annuelle obligatoire/ Donnée quinquennale fournie par l'opérateur/Enquête quinquennale										
Définition des seuils de collectes de l'échantillon (plus de 250.000 euros de subventions, > 10.000 visiteurs par an, etc.). L'échantillon doit représenter au min 50 % des opérateurs	Définition de seuils	<p>Actuellement il y a 159 MJ dont 91 MJ 1, 42 MJ 2 et 26 MJ 3, 29 CIJ dont 16 CIJ 1, 12 CIJ 2 et 1 CIJ 3 et 24 CRH dont 16 CRH 1, 7 CRH 2 et 1 CRH 3. <u>La catégorie 1 étant la plus élevée en termes de subventionnement de fonctionnement.</u></p> <p>Dans l'échantillon, doivent figurer :</p> <p>1er scénario : des associations de chaque catégorie de reconnaissance (MJ, CIJ, CRH) et de chaque niveau de subventionnement (1, 2 et 3) avec une diversité la plus large de lieux d'implantation (pas toutes des associations implantées dans une seule province par exemple).</p> <p>2ème scénario : un échantillon d'associations dans chaque catégorie de reconnaissance avec un niveau de subventionnement 1 (vérifier si la diversité des lieux d'implantation sera effective); ce qui correspond dans ce second scénario de tenir compte des plus gros opérateurs.</p>									
	Identifier les freins dans chaque secteur, sous-secteur pour mesurer la participation: formaliser ces limites/ problèmes rencontrés										
	Commentaire										
	Nom du Secteur/sous-secteur										
	<i>* dans le cadre de l'enseignement obligatoire</i>										

CINÉMA/FESTIVALS

Pour les salles de Cinémas: sont disponibles, le nombre total d'entrées réalisées ainsi que le nombre d'entrées relatives aux films belges.

Exploitation des films dans les salles (10 cinémas — 36 salles): salles soutenues ==> Quai 10, Palace,

Vendome, Grignoux-Namur, Grignoux-Liège...

Festivals: échantillon parmi les 18 festivals soutenus au total

	Nom de la donnée	Âge			Tranches de prix d'accès		Genre		Scolaire *		Origine
Remarques:	Détail de la donnée	< 18 ans	18 -65 ans	> 65ans	Gratuit	Payant	FE	HO	OUI	NON	Code Postal domicile légal
Pour chacune des données, identifier si la variable est disponible	Disponible Oui/Non	Non			Non		Non		Oui		Non
La donnée est-elle disponible sur demande à l'opérateur? Sur base d'une analyse des rapports annuels? Autres?	Disponible sur quel Format?	Exploitation films: via Subside: donnée assez pauvre							Exploitation films: entrées séances scolaires en 2018		
	Si pas disponible, quelles pistes envisager pour la rendre disponible?	<p><u>Cinéma</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier auprès de l'OPC, les données disponibles dans leur enquête sur les pratiques - Baromètre CNC? (https://www.cnc.fr/documents/36995/935578/Cinexpert+-+barom%C3%A8tre+du+public+des+salles+de+cin%C3%A9ma+-+d%C3%A9cembre+2019.pdf/9eb95b0c-bb6b-2fdd-f317-3fb4874d5dae) - Sondage: vérifier la possibilité d'un marché commun avec tous les autres secteurs <p><u>Festivals</u>: chiffres sur la gratuité/payant et public scolaire disponible en interrogeant les festivals (Âge, Genre et Origine non disponibles)</p>									
	Donnée annuelle obligatoire/Donnée quinquennale fournie par l'opérateur/ Enquête quinquennale										
Définition des seuils de collectes de l'échantillon (par exemple, plus de 250.000 euros de subventions, > 10.000 visiteurs par an, etc.) qui doit représenter au min 50 % des opérateurs	Définition de seuils	<p>1/Exploitation films: 4-5 salles de cinémas emblématiques (+/-400.000 spectateurs)</p> <p>2/<u>Festivals</u>: quelques festivals soutenus (FIFF, BIFFF...) = 100.000 euros de subsides</p>									

	Identifier les freins dans chaque secteur, sous-secteur pour mesurer la participation: formaliser ces limites/ problèmes rencontrés	<ul style="list-style-type: none"> — Résistance du secteur (surtout pour les gros opérateurs non soutenus) pour des raisons de confidentialité - Via les données dans SUB-SIDE: les salles n'ont plus l'information car ne sont plus en contact direct avec le spectateur (réservation en ligne) - Attention pas les mêmes tranches d'âges collectées que celles voulues (voir comment les regrouper) 	Résistance du secteur (surtout pour les gros opérateurs non soutenus) pour des raisons de confidentialité	Résistance du secteur (surtout pour les gros opérateurs non soutenus) pour des raisons de confidentialité	Résistance du secteur (surtout pour les gros opérateurs non soutenus) pour des raisons de confidentialité	Résistance du secteur (surtout pour les gros opérateurs non soutenus) pour des raisons de confidentialité
	Commentaire					
	Nom du Secteur/sous-secteur <i>* dans le cadre de l'enseignement obligatoire</i>					

LECTURE PUBLIQUE

	Nom de la donnée	Âge			Tranches de prix d'accès		Genre		Scolaire *		Origine
Remarques :	Détail de la donnée	< 18 ans	18 -65 ans	> 65ans	Gratuit	Payant	FE	HO	OUI	NON	Code Postal domicile légal
Pour chacune des données, identifier si la variable est disponible	Disponible Oui/Non	Oui			Oui		Oui		Non		Non
La donnée est-elle disponible sur demande à l'opérateur ? Sur base d'une analyse des rapports annuels ? Autres ?	Disponible sur quel Format ?	Via les rapports annuels			Via les rapports annuels		Via les rapports annuels				
	Si pas disponible, quelles pistes envisager pour la rendre disponible ?								Nous disposons du nombre de collectivités et du nombre de jeunes de moins de 18 ans, ainsi que du nombre de partenariats avec les écoles, on peut faire une estimation.		Enquête une fois tous les 5 ans (CP du domicile légal pour vérifier comment offrir un service universel)
	Donnée annuelle obligatoire/Donnée quinquennale fournie par l'opérateur/ Enquête quinquennale	Donnée annuelle obligatoire			Donnée annuelle		Donnée annuelle obligatoire				Donnée quinquennale fournie par l'opérateur
Définition des seuils de collectes de l'échantillon (plus de 250.000 euros de subventions, > 10.000 visiteurs par an, etc.) qui doit représenter au min 50 % des opérateurs	Définition de seuils	Toutes les bibliothèques reconnues			Bibliothèques reconnues		Toutes les bibliothèques reconnues		Toutes les bibliothèques reconnues		Toutes les bibliothèques reconnues
	Identifier les freins dans chaque secteur, sous-secteur pour mesurer la participation: formaliser ces limites/ problèmes rencontrés										Problème des données à caractère personnel

	Commentaire	Les opérateurs en LP sont demandeurs de disposer de cette l'information (avec des catégories plus détaillées encore)	Information disponible facilement (comment?)	Les données devraient être disponibles à 100 % dans les prochaines années	Peut-on distinguer le public scolaire qui participe via son école avec l'utilisateur qui est en âge d'être à l'école?	Possibilité d'identifier le rayonnement? En fait, nous connaissons le pourcentage de gens venant d'une commune autre que celle où est implantée la bibliothèque.
	Nom du Secteur/sous-secteur <i>* dans le cadre de l'enseignement obligatoire</i>					

CENTRES CULTURELS

Données collectées

Suggestion Projet pilote → collecter les données dans un domaine pilote : ceux qui diffusent

Comment définir l'usager ? Comment identifier le type de spectateur par rapport aux spectacles qu'ils organisent ?

Collecter ces données via un outil ad hoc ou via les rapports annuels.

	Nom de la donnée	Âge			Tranches de prix d'accès		Genre		Scolaire *		Origine
		< 18 ans	18 -65 ans	> 65ans	Gratuit	Payant	FE	HO	OUI	NON	
Remarques :	Détail de la donnée										Code Postal domicile légal
Pour chacune des données, identifier si la variable est disponible	Disponible Oui/Non	Non			Non		Non		Non		Non
La donnée est-elle disponible sur demande à l'opérateur ? Sur base d'une analyse des rapports annuels ? Autres ?	Disponible sur quel Format ?										
	Si pas disponible, quelles pistes envisager pour la rendre disponible ?	Groupe de travail en cours, analyse des rapports d'activité			Groupe de travail en cours, analyse des rapports d'activité		Groupe de travail en cours, analyse des rapports d'activité		Groupe de travail en cours, analyse des rapports d'activité		Groupe de travail en cours, analyse des rapports d'activité
	Donnée annuelle obligatoire/Donnée quinquennale fournie par l'opérateur/ Enquête quinquennale										
Définition des seuils de collectes de l'échantillon (plus de 250.000 euros de subventions, > 10.000 visiteurs par an, etc.). L'échantillon doit représenter au min 50 % des opérateurs	Définition de seuils										
	Identifier les freins dans chaque secteur, sous-secteur pour mesurer la participation : formaliser ces limites/ problèmes rencontrés	Résistances du secteur, peurs fantasmatisques			Résistances du secteur, peurs fantasmatisques		Résistances du secteur, peurs fantasmatisques		Résistances du secteur, peurs fantasmatisques		Résistances du secteur, peurs fantasmatisques
	Commentaire	Le travail est handicapé par les départs au cabinet			Le travail est handicapé par les départs au cabinet		Le travail est handicapé par les départs au cabinet		Le travail est handicapé par les départs au cabinet		Le travail est handicapé par les départs au cabinet
	Nom du Secteur/sous-secteur <i>* dans le cadre de l'enseignement obligatoire</i>										

ARTS DE LA SCÈNE (THÉÂTRE/SCÈNES MAJEURS/FESTIVALS...)

Données collectées

Nous récoltons des informations relatives aux étudiants (selon les tarifications pratiquées). Aucune information sur les âges précis. Nous demandons d'identifier le nombre d'élèves au niveau de l'item groupes scolaires.

→ Siège ou hors Siège? Un théâtre qui joue dans un autre lieu peut entraîner une double comptabilisation voir une comptabilisation du public différente entre les deux établissements. Il est donc préférable de **comptabiliser uniquement les spectateurs au Siège** (sauf si le lieu n'est pas celui d'un opérateur enregistré chez nous?).

	Nom de la donnée	Âge			Tranches de prix d'accès		Genre		Scolaire *		Origine
		< 18 ans	18 -65 ans	> 65ans	Gratuit	Payant	FE	HO	OUI	NON	Code Postal domicile légal
Remarques :	Détail de la donnée	< 18 ans	18 -65 ans	> 65ans	Gratuit	Payant	FE	HO	OUI	NON	Code Postal domicile légal
Pour chacune des données, identifier si la variable est disponible	Disponible Oui/Non	Non			Oui		Non		Oui		Non
La donnée est-elle disponible sur demande à l'opérateur? Sur base d'une analyse des rapports annuels? Autres?	Disponible sur quel Format?				Rapports annuels		Non		Rapports annuels		Non
	Si pas disponible, quelles pistes envisager pour la rendre disponible?	Collecte auprès d'un échantillon représentatif (afin d'y induire un ordre de grandeur). On pourrait demander l'information à quelques lieux emblématiques.			Rapports annuels		Collecte auprès d'un échantillon représentatif (afin d'y induire un ordre de grandeur). On pourrait demander l'information à quelques lieux emblématiques.		Rapports annuels		Collecte auprès d'un échantillon représentatif (afin d'y induire un ordre de grandeur). On pourrait demander l'information à quelques lieux emblématiques.
	Donnée annuelle obligatoire/ Donnée quinquennale fournie par l'opérateur/Enquête quinquennale	Non			Contrat programmé: obligatoire 1 fois par an		Non		Oui		Non
Définition des seuils de collectes de l'échantillon (par exemple, plus de 250.000 euros de subventions, > 10.000 visiteurs par an, etc.) qui doit représenter au min 50 % des opérateurs	Définition de seuils	Si définitions de seuils, il y a des domaines pour lesquels nous n'aurons aucune information (réseau Plasma...)					Si définitions de seuils, il y a des domaines pour lesquels nous n'aurons aucune information (réseau Plasma...)				Si définitions de seuils, il y a des domaines pour lesquels nous n'aurons aucune information (réseau Plasma...)
	Identifier les freins dans chaque secteur, sous-secteur pour mesurer la participation: formaliser ces limites/ problèmes rencontrés										
	Commentaire										
	Nom du Secteur/sous-secteur <i>* dans le cadre de l'enseignement obligatoire</i>										

ARTS PLASTIQUES

Données collectées

Après consultation de 3 opérateurs "majeurs" (Macs, BPS22 et Wiels), il apparait que les paramètres genre et âge ne sont actuellement pas collectés.

	Nom de la donnée	Âge			Tranches de prix d'accès		Genre		Scolaire *		Origine
		< 18 ans	18 -65 ans	> 65ans	Gratuit	Payant	FE	HO	OUI	NON	
Remarques :	Détail de la donnée	< 18 ans	18 -65 ans	> 65ans	Gratuit	Payant	FE	HO	OUI	NON	Code Postal domicile légal
Pour chacune des données, identifier si la variable est disponible	Disponible Oui/Non	Non			Oui, pour opérateurs "majeurs"		Non		Oui, pour opérateurs "majeurs"		Oui, pour opérateurs "majeurs"
La donnée est-elle disponible sur demande à l'opérateur ? Sur base d'une analyse des rapports annuels ? Autres ?	Disponible sur quel Format ?				Sur demande, fichier Excel				Sur demande, fichier Excel		Sur demande, fichier Excel
Comment rendre disponible la donnée ?	Si pas disponible, quelles pistes envisager pour la rendre disponible ?	Collecte auprès d'un échantillon représentatif (afin d'y induire un ordre de grandeur). On pourrait demander l'information à quelques lieux emblématiques.			Collecte auprès d'un échantillon représentatif (afin d'y induire un ordre de grandeur). On pourrait demander l'information à quelques lieux emblématiques.		Collecte auprès d'un échantillon représentatif (afin d'y induire un ordre de grandeur). On pourrait demander l'information à quelques lieux emblématiques.		Collecte auprès d'un échantillon représentatif (afin d'y induire un ordre de grandeur). On pourrait demander l'information à quelques lieux emblématiques.		Collecte auprès d'un échantillon représentatif (afin d'y induire un ordre de grandeur). On pourrait demander l'information à quelques lieux emblématiques.
	Donnée annuelle obligatoire/ Donnée quinquennale fournie par l'opérateur/Enquête quinquennale	Donnée annuelle — à joindre au rapport d'activité			Donnée annuelle — à joindre au rapport d'activité		Donnée annuelle — à joindre au rapport d'activité		Donnée annuelle — à joindre au rapport d'activité		Donnée annuelle — à joindre au rapport d'activité
Définition des seuils de collectes de l'échantillon (plus de 250.000 euros de subventions, > 10.000 visiteurs par an, etc.). L'échantillon doit représenter au min 50 % des opérateurs	Définition de seuils	Pour obtenir des données pour la moitié des opérateurs, le seuil devrait être de 30.000 euros (en retirant du total des opérateurs, les éditeurs qui ne seront pas concernés par la fréquentation).									
	Identifier les freins dans chaque secteur, sous-secteur pour mesurer la participation : formaliser ces limites/ problèmes rencontrés	Si seuil à 30.000 euros, la plupart des opérateurs n'auront pas de moyens informatisés (billetterie qui permet encodage et sortie statistiques, ou simplement ordinateur à l'entrée) pour collecter les 5 paramètres.									
	Commentaire										
	Nom du Secteur/sous-secteur <i>* dans le cadre de l'enseignement obligatoire</i>										

OPÉRATIONS SOUTENUES (TOURNÉES ART ET VIE ? SPECTACLE À L'ÉCOLE ?)

	Nom de la donnée	Âge			Tranches de prix d'accès		Genre		Scolaire *		Origine
Remarques :	Détail de la donnée	< 18 ans	18 -65 ans	> 65ans	Gratuit	Payant	FE	HO	OUI	NON	Code Postal domicile légal
Pour chacune des données, identifier si la variable est disponible	Disponible Oui/Non	Non			Oui		Non		Oui		Non
La donnée est-elle disponible sur demande à l'opérateur ? Sur base d'une analyse des rapports annuels ? Autres ?	Disponible sur quel Format ?	Pas disponible en "tout public" (l'opérateur n'a pas cette info).			Les programmes Art & Vie + Spectacles à l'école sont accessibles UNI-QUEMENT aux spectacles payants (sauf exception).		Pas disponible, ni en "tout public" ni en scolaire (l'opérateur n'a pas cette info).		Le programme Spectacles à l'école est celui qui concerne, par définition, le public scolaire.		Voir remarque sur le genre.
Comment rendre disponible la donnée ?	Si pas disponible, quelles pistes envisager pour la rendre disponible ?	En scolaire, il serait possible de détailler les tranches d'âge des spectateurs (de tel à tel âge), soit via le spectacle programmé (tel spectacle vise les 3 à 6 ans, tel autre, les 5 à 8 ans, etc.) OU en attendant que l'Etnic ait mis au point (dans un an?) nos formulaires de demande de subventions en ligne, si cette donnée est exportable et compilable.					Pour les gros opérateurs, festivals, etc. : une enquête quinquennale sur place (jobistes), financée par l'OPC ?				Voir remarque sur le genre.
	Donnée annuelle obligatoire/ Donnée quinquennale fournie par l'opérateur/Enquête quinquennale	En scolaire, à moins de faire une enquête annuelle auprès de tous les organisateurs, la donnée sera plutôt disponible représentation par représentation et demandera donc un gros travail de compilation (sauf quand l'Etnic aura finalisé le formulaire en ligne susvisé).									
Définition des seuils de collectes de l'échantillon (plus de 250.000 euros de subventions, > 10.000 visiteurs par an, etc.). L'échantillon doit représenter au min 50 % des opérateurs	Définition de seuils										

	Identifier les freins dans chaque secteur, sous-secteur pour mesurer la participation: formaliser ces limites/ problèmes rencontrés	En tout public, en festivals, etc., les organisateurs ne demandent pas à leur public: "quel âge avez-vous?". Par ailleurs, la vente de billets en ligne s'effectue souvent par UNE personne pour plusieurs autres personnes à la fois (une famille, un groupe d'amis, etc.)		Les organisateurs ne demandent pas à leur public: "quel est votre sexe, votre code postal ou votre âge". Par ailleurs, la vente de billets en ligne s'effectue souvent par UNE personne pour plusieurs autres personnes à la fois (une famille, un groupe d'amis, etc.)		Voir remarques sur l'âge et le genre.
	Commentaire					
	Nom du Secteur/sous-secteur <i>* dans le cadre de l'enseignement obligatoire</i>					

MUSÉES

Données collectées

Notes : Il n'existe pas d'obligation de collecte annuelle. Les musées ne sont pas non plus tenus de rendre des statistiques de fréquentation.

La fréquentation 'physique in situ' n'est qu'une partie de la fréquentation globale d'un musée : Il faudrait pouvoir disposer des chiffres de fréquentation 'physique extra muros' (pour les expositions produites ou co-produites hors musées) tout en évitant **les doubles comptages**. Il faudrait également pouvoir disposer des chiffres de fréquentation des supports numériques (sites, inventaires en ligne) — des chiffres de diffusion des publications papier et numériques.

L'activation d'un nouveau décret et d'un nouveau dispositif d'instruction de dossiers (SUBSIDE) invite le SGP à solliciter des données harmonisées de fréquentation.

Origine des publics : D'expérience, à la lecture des rapports d'activités, on constate qu'une grande part des publics des musées sont des publics de proximité (en formulation négative : on ne soutient pas d'opérateurs dont l'essentiel de la fréquentation est constituée de touristes venant de loin). Dès lors, l'implantation de l'opérateur par son code postal est une donnée pertinente et exploitable.

	Nom de la donnée	Âge			Tranches de prix d'accès		Genre		Scolaire *		Origine
		< 18 ans	18 -65 ans	> 65ans	Gratuit	Payant	FE	HO	OUI	NON	Code Postal domicile légal
Remarques :	Détail de la donnée										
Pour chacune des données, identifier si la variable est disponible	Disponible Oui/Non	Non			Non		Non		Non		Non
La donnée est-elle disponible sur demande à l'opérateur ? Sur base d'une analyse des rapports annuels ? Autres ?	Disponible sur quel Format ?	Éléments diversément présents dans les rapports d'activités			Éléments diversément présents dans les rapports d'activités		Éléments diversément présents dans les rapports d'activités		Éléments diversément présents dans les rapports d'activités		Code postal
	Si pas disponible, quelles pistes envisager pour la rendre disponible ?	Standardisation des rapports d'activités via SUBSIDE			Standardisation des rapports d'activités via SUBSIDE		Standardisation des rapports d'activités via SUBSIDE		Standardisation des rapports d'activités via SUBSIDE		Synthétiser et encoder les données disponibles au SGP.
	Donnée annuelle obligatoire/ Donnée quinquennale fournie par l'opérateur/Enquête quinquennale	Oui			Oui		Oui		Oui		Oui
Définition des seuils de collectes de l'échantillon (par exemple, plus de 250.000 euros de subventions, > 10.000 visiteurs par an, etc.) qui doit représenter au min 50 % des opérateurs	Définition de seuils	Les Musées de catégories A et B soit 40 musées sur 78, soit plus de 90 % du budget global à destination des musées.			Les Musées de catégories A et B soit 40 musées sur 78, soit plus de 90 % du budget global à destination des musées.		Les Musées de catégories A et B soit 40 musées sur 78, soit plus de 90 % du budget global à destination des musées.		Les Musées de catégories A et B soit 40 musées sur 78, soit plus de 90 % du budget global à destination des musées.		Les Musées de catégories A et B soit 40 musées sur 78, soit plus de 90 % du budget global à destination des musées.

	Identifier les freins dans chaque secteur, sous-secteur pour mesurer la participation : formaliser ces limites/ problèmes rencontrés	Aucune exigence décrétales relative aux impacts (dont la fréquentation).	Pas de frein. Les musées doivent rendre publique leur politique tarifaire. Ils seront évalués sur la pertinence de celle-ci	Aucune exigence décrétales relative aux impacts (dont la fréquentation).	Le nouveau décret impose d'avoir une réflexion plurannuelle sur l'articulation Patrimoine/ école... mais aucune exigence décrétales relative aux impacts (dont la fréquentation).	Pas de frein.
	Commentaire	Le reporting d'impacts n'est que très récemment et très timidement présent au SGP (initié en 2016). Il est absent des textes légaux. Tous les musées de catégorie A et B connaissent leur fréquentation – mais il y a une grande disparité de méthodologie de comptage.	Le reporting d'impacts n'est que très récemment et très timidement présent au SGP (initié en 2016). Il est absent des textes légaux. Tous les musées de catégorie A et B connaissent leur fréquentation – mais il y a une grande disparité de méthodologie de comptage.	Le reporting d'impacts n'est que très récemment et très timidement présent au SGP (initié en 2016). Il est absent des textes légaux. Tous les musées de catégorie A et B connaissent leur fréquentation – mais il y a une grande disparité de méthodologie de comptage.	Le reporting d'impacts n'est que très récemment et très timidement présent au SGP (initié en 2016). Il est absent des textes légaux. Tous les musées de catégorie A et B connaissent leur fréquentation – mais il y a une grande disparité de méthodologie de comptage.	Finalisation laborieuse du programme MIMESIS
	Nom du Secteur/sous-secteur <i>* dans le cadre de l'enseignement obligatoire</i>					

ARCHIVES

Données collectées

S'il y a quelque peu de pertinence à évaluer la fréquentation d'un musée à l'aune de la seule 'fréquentation physique in situ'— il n'y en a aucune à la faire pour les opérateurs archives.

Cette fréquentation doit ici être un indice composite synthétisant (selon des proportions à définir) :

- la fréquentation in situ — la fréquentation numérique — la fréquentation des expositions produites ou coproduites — la diffusion des publications papier et numérique — la diffusion de la recherche générée par les opérateurs archives.

L'accès aux archives est souvent gratuit, parfois une très faible contribution est sollicitée.

La DPC 2019-2024 prévoit de revoir le cadre légal du secteur Archives. Les items à introduire dans SUBSIDE devront tenir compte de ce futur cadre légal (plutôt que d'imposer aux opérateurs une procédure lourde issue de l'actuelle pratique, appelée à être, à court ou moyen terme, revue).

	Nom de la donnée	Âge			Tranches de prix d'accès		Genre		Scolaire *		Origine
Remarques :	Détail de la donnée	< 18 ans	18 -65 ans	> 65ans	Gratuit	Payant	FE	HO	OUI	NON	Code Postal domicile légal
Pour chacune des données, identifier si la variable est disponible	Disponible Oui/Non	Non					Non		Non		Oui
La donnée est-elle disponible sur demande à l'opérateur ? Sur base d'une analyse des rapports annuels ? Autres ?	Disponible sur quel Format ?	Éléments diversément présents dans les rapports d'activités			Éléments diversément présents dans les rapports d'activités		Éléments diversément présents dans les rapports d'activités		Éléments diversément présents dans les rapports d'activités		Code postal
Comment rendre disponible la donnée ?	Si pas disponible, quelles pistes envisager pour la rendre disponible ?	Standardisation des rapports d'activités via SUBSIDE			Standardisation des rapports d'activités via SUBSIDE		Standardisation des rapports d'activités via SUBSIDE		Standardisation des rapports d'activités via SUBSIDE		Synthétiser et encoder les données disponibles au SGP.
	Donnée annuelle obligatoire/ Donnée quinquennale fournie par l'opérateur/Enquête quinquennale	Oui			Oui		Oui		Oui		Oui
Définition des seuils de collectes de l'échantillon (plus de 250.000 euros de subventions, > 10.000 visiteurs par an, etc.). L'échantillon doit représenter au min 50 % des opérateurs	Définition de seuils	Il y a 14 opérateurs archives — il n'y a pas de critère pertinent permettant de distinguer un 'gros' ou un 'petit' opérateur. Le cadre légal du secteur doit être repensé — Cela impliquera une redéfinition du périmètre de compétence et, très vraisemblablement, une nouvelle typologie des opérateurs.			Il y a 14 opérateurs archives — il n'y a pas de critère pertinent permettant de distinguer un 'gros' ou un 'petit' opérateur. Le cadre légal du secteur doit être repensé — Cela impliquera une redéfinition du périmètre de compétence et, très vraisemblablement, une nouvelle typologie des opérateurs.		Il y a 14 opérateurs archives — il n'y a pas de critère pertinent permettant de distinguer un 'gros' ou un 'petit' opérateur. Le cadre légal du secteur doit être repensé — Cela impliquera une redéfinition du périmètre de compétence et, très vraisemblablement, une nouvelle typologie des opérateurs.		Il y a 14 opérateurs archives — il n'y a pas de critère pertinent permettant de distinguer un 'gros' ou un 'petit' opérateur. Le cadre légal du secteur doit être repensé — Cela impliquera une redéfinition du périmètre de compétence et, très vraisemblablement, une nouvelle typologie des opérateurs.		Il y a 14 opérateurs archives — il n'y a pas de critère pertinent permettant de distinguer un 'gros' ou un 'petit' opérateur. Le cadre légal du secteur doit être repensé — Cela impliquera une redéfinition du périmètre de compétence et, très vraisemblablement, une nouvelle typologie des opérateurs.

	Identifier les freins dans chaque secteur, sous-secteur pour mesurer la participation : formaliser ces limites/ problèmes rencontrés	Grande difficulté de constituer l'indice composite — ce qui doit se faire en concertation avec le secteur, dans la perspective d'un nouveau décret.	Grande difficulté de constituer l'indice composite — ce qui doit se faire en concertation avec le secteur, dans la perspective d'un nouveau décret.	Grande difficulté de constituer l'indice composite — ce qui doit se faire en concertation avec le secteur, dans la perspective d'un nouveau décret.	Grande difficulté de constituer l'indice composite — ce qui doit se faire en concertation avec le secteur, dans la perspective d'un nouveau décret.	Finalisation laborieuse du programme MIMESIS
	Commentaire					
	Nom du Secteur/sous-secteur <i>* dans le cadre de l'enseignement obligatoire</i>					

PROMOTION ET DIFFUSION : ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR DES OPÉRATEURS

Données collectées

Étudier la fréquentation des activités organisées par des opérateurs qui :

- 1) sont en contact direct avec le public → sont des opérateurs de promotion et de diffusion
- 2) bénéficient d'une convention pluriannuelle ≥ 50.000€ imputée

Disponibilité actuelle des données (genre, CP, âges, prix, cadre scolaire) : ces données ne sont actuellement pas toutes disponibles

Remarques :	Nom de la donnée	Âge			Tranches de prix d'accès		Genre		Scolaire *		Origine
	Détail de la donnée	< 18 ans	18 -65 ans	> 65ans	Gratuit	Payant	FE	HO	OUI	NON	Code Postal domicile légal
Pour chacune des données, identifier si la variable est disponible	Disponible Oui/Non	Non			Non		Non		Non		Non
La donnée est-elle disponible sur demande à l'opérateur ? Sur base d'une analyse des rapports annuels ? Autres ?	Disponible sur quel Format ?										
	Si pas disponible, quelles pistes envisager pour la rendre disponible ?	Piste de récolte future : pour les opérateurs bénéficiant d'un soutien annuel ≥ 75.000€, collecte à intégrer dans les conventions au fur et à mesure de leur renouvellement									
	Donnée annuelle obligatoire/ Donnée quinquennale fournie par l'opérateur/Enquête quinquennale										
Définition des seuils de collectes de l'échantillon (par exemple, plus de 250.000 euros de subventions, > 10.000 visiteurs par an, etc.) qui doit représenter au min 50 % des opérateurs	Définition de seuils	<p><u>Pour une collecte régulière/annuelle :</u> l'échantillon sera constitué par des opérateurs bénéficiant d'un soutien annuel ≥ 75.000€ (Librairie Wallonie-Bruxelles, Passa Porta, Maison des Auteurs, Foire du Livre de Bruxelles, Maison du livre, Le Wolf, Théâtre Poème)</p> <p><u>Pour une collecte ponctuelle :</u> l'échantillon sera constitué par des opérateurs bénéficiant d'un soutien annuel ≥ 25.000€ (Midis de la Poésie, Maison de la poésie de Namur, M.E.T., Rencontres littéraires d'Amay, AEB, Comptoir des petits éditeurs)</p>									
	Identifier les freins dans chaque secteur, sous-secteur pour mesurer la participation : formaliser ces limites/ problèmes rencontrés										

	Commentaire	<p><u>Ne sont donc pas concernés par cette première action:</u> de manière générale: les auteurs, les traducteurs, les éditeurs (pour lesquels la question de " données de fréquentation " n'est pas directement pertinente) les libraires: niveau de subvention ne dépassant pas 5.000 euros et difficultés nombreuses détaillées infra (Action 2) Sur l'AB 33.17.21. " Aide à l'édition littéraire " Espace Livre & Création: 75.000€/an; fédération professionnelle, pas en contact direct avec le public Sur l'AB 33.26.24 " Promotion du livre ": ADEB: 80.000€/an; fédération professionnelle, pas en contact direct avec le public</p>
	Nom du Secteur/sous-secteur	<p><i>* dans le cadre de l'enseignement obligatoire</i></p>

LIBRAIRIES

Données collectées

Question préliminaire: quel est l'objectif de cette récolte? Consiste-t-il à évaluer le rôle des librairies labellisées dans la diffusion des ouvrages écrits ou publiés par des Belges francophones (auteurs ou éditeurs)?

Statistiques par genre littéraire (marché du livre)

Étudier la fréquentation (lecteurs) par rapport au marché du livre – par genre littéraire (permettrait d'étudier si les librairies sont de bons vecteurs de la diffusion → exemple des 5 romans édités en FW-B: étudier la manière dont ils ont touché le public: achat online, en librairie, les modes de diffusion, etc.).

Remarques :	Nom de la donnée	Âge			Tranches de prix d'accès		Genre		Scolaire *		Origine
	Détail de la donnée	< 18 ans	18 -65 ans	> 65ans	Gratuit	Payant	FE	HO	OUI	NON	Code Postal domicile légal
Pour chacune des données, identifier si la variable est disponible	Disponible Oui/Non	Non			Non		Non		Non		Non
La donnée est-elle disponible sur demande à l'opérateur? Sur base d'une analyse des rapports annuels? Autres?	Disponible sur quel Format?										
Comment rendre disponible la donnée?	Si pas disponible, quelles pistes envisager pour la rendre disponible?	<p><u>Propositions/pistes de récolte future:</u> Se mettre d'accord sur l'objectif, qui doit être réaliste et réalisable au regard des contraintes des libraires et du soutien que nous leur accordons Collaborer avec la KBR à la mise en place d'un identifiant ISNI pour la Belgique et donc à la création d'une métadonnée permettant d'identifier les auteurs belges (mais pas les belges francophones) Consulter le Syndicat des Libraires francophones pour identifier les données récoltables et les librairies à interroger</p>									
	Donnée annuelle obligatoire/ Donnée quinquennale fournie par l'opérateur/Enquête quinquennale										
Définition des seuils de collectes de l'échantillon (plus de 250.000 euros de subventions, > 10.000 visiteurs par an, etc.). L'échantillon doit représenter au min 50 % des opérateurs	Définition de seuils	<p>1) librairies = opérateurs fragiles, de petite taille (1 ou 2 salariés), pas toujours outillés informatiquement, dont le temps " libre " est très réduit (sinon inexistant) et mobilisé par des formations aux évolutions du métier 2) les soutiens de la FW-B sont plafonnés à 5.000€/librairie labellisée 3) quel serait l'intérêt ou la plus-value de cette récolte pour les librairies elles-mêmes, qui sont des opérateurs de quartier, des opérateurs de proximité, c-à-d des opérateurs qui généralement connaissent leurs publics (sans pour autant tenir de statistiques à leur sujet) 4) les BDD des libraires n'ont pas de champ/métadonnée " Auteur belge " ou " Éditeur belge " et encore moins " Auteur/éditeur belge francophone " car cette donnée n'est pas pertinente au plan économique</p>									
	Identifier les freins dans chaque secteur, sous-secteur pour mesurer la participation: formaliser ces limites/ problèmes rencontrés										
	Commentaire										
	Nom du Secteur/sous-secteur										
	<i>* dans le cadre de l'enseignement obligatoire</i>										

PRATIQUES DE LECTURE/PROFILS DE LECTEURS EN FW-B

Données collectées

Actuellement disponible: sondage IPSOS réalisé en ligne sur les modes de consommation du livre (imprimé et numérique) fondé sur un échantillon de 1000 personnes représentatives de la population belge francophone en termes d'âge, de sexe et de région; ne s'adresse qu'à la population alphabétisée et informatisée.

Données actuellement collectées

* taux de lecteurs/non-lecteurs

° proportion de lecteurs en imprimé et/ou en numérique avec répartition en fonction du sexe, de l'âge, de la catégorie sociale; du niveau de diplôme, Wallonie vs Bruxelles;

* nombre moyen de livres imprimés achetés et nombre moyen de livres imprimés lus ou consultés/an avec répartition en fonction du sexe, de l'âge, de la catégorie sociale; du niveau de diplôme, Wallonie vs Bruxelles

° nombre moyen de livres numériques achetés et nombre moyen de livres numériques lus ou consultés/an avec répartition en fonction du sexe, de l'âge, de la catégorie sociale; du niveau de diplôme, Wallonie vs Bruxelles

* recommandations de lecture qui influencent les achats (presse écrite, famille, libraire, réseaux sociaux, radio, TV, etc.)

° types de livres imprimés lus et achetés (litt. générale, sciences humaines, livres pratiques, dictionnaires, tourisme, BD...)

* types de livres numériques lus et achetés (litt. générale, sciences humaines, livres pratiques, dictionnaires, tourisme, BD...)

° budget annuel moyen pour l'achat de livres imprimés et pour l'achat de livres numériques

* les canaux d'acquisition principaux pour les livres imprimés, avec répartition en fonction du sexe, de l'âge, de la catégorie sociale; du niveau de diplôme

° les canaux d'acquisition principaux pour les livres numériques, avec répartition en fonction du sexe, de l'âge, de la catégorie sociale; du niveau de diplôme

* les équipements utilisés pour lire en numérique (ordi portable, tablette, liseuse, smartphone, ordi fixe, autres), les canaux d'acquisition principaux pour les livres imprimés, avec répartition en fonction du sexe, de l'âge, de la catégorie sociale; du niveau de diplôme

° les formats utilisés (pdf, epub, mp3, etc.), les canaux d'acquisition principaux pour les livres imprimés, avec répartition en fonction du sexe, de l'âge, de la catégorie sociale; du niveau de diplôme et Wallonie vs Bruxelles

Quelles données souhaite-t-on obtenir ici ?

Quel rapport avec les données de fréquentation ?

ACTIVITÉS (CO-)ORGANISÉES PAR LE SGLL

Données collectées

Deux cas de figure :

1) Le SGLL est (co) organisateur : Auteurs en classe, Ateliers linguistiques en classe, Concours Petite Fureur (en collaboration avec le Wolf), Grand concours de nouvelles

2) Le SGLL est coordinateur : La Fureur de Lire, La Langue Française en Fête

Auteurs en classe

Données actuellement disponibles

Nombre de rencontres/an

Nombre d'écoles touchées/an

Nombre de classes touchées/an

Nombre d'élèves touchés/an

Nombre d'auteurs invités/an

Répartition géographique des écoles (Bruxelles et différentes provinces)

Répartition des classes en fonction des ISE

Répartition des écoles en fonction des réseaux d'enseignement

Répartition des écoles en fonction des niveaux d'enseignement (maternel; primaire; 1er degré du secondaire; 2e degré du secondaire; 3e degré du secondaire)

Ateliers linguistiques en classe : Stéphanie Matthys

Données actuellement disponibles

Nombre de rencontres/an

Nombre d'écoles touchées/an

Nombre de classes touchées/an

Nombre d'élèves touchés/an

Répartition géographique des écoles (Bruxelles et différentes provinces)

Répartition des classes en fonction des ISE

Répartition des écoles en fonction des réseaux d'enseignement

prochainement : Répartition des écoles en fonction des niveaux d'enseignement (maternel; primaire; 1er degré du 2daire; 2e degré du 2daire; 3e degré du secondaire)

Concours Petite Fureur (en collaboration avec le Wolf) Laurence Ghigny

Données actuellement disponibles : BDD Excel d'inscription au concours

Genre : on peut le déduire de la liste des élèves inscrits au concours (nom + prénom)

CP : adresse de l'école ou de l'instituteur → ce n'est pas l'adresse des élèves participants

Tranches d'âge : oui

Prix : gratuit

Cadre scolaire : oui

Grand concours de nouvelles

Données actuellement disponibles : BDD Excel d'inscription au concours :

Genre : on peut le déduire de liste des participants (nom + prénom)

CP : oui

Tranches d'âge : oui (via date de naissance)

Prix : gratuit

Cadre scolaire ou pas : oui (pas dans le cadre scolaire sauf exception)

Le SGLL est coordinateur

La Fureur de Lire : Laurence Ghigny

Difficultés :

Nous sommes dépendants des opérateurs (c-à-d essentiellement bibliothèques, centres culturels, librairies) qui organisent les activités dans le cadre de la FDL

Nous n'octroyons pas de soutien financier à ces opérateurs, lesquels bénéficient uniquement de matériel promotionnel

La Langue Française en Fête : Stéphanie Debroux

Difficultés :

Nous sommes dépendants d'opérateurs extérieurs (la Ville des Mots, les anciennes Villes des Mots) la Ville des Mots doit déjà mobiliser des ressources humaines et financières propres; plus de ville candidate ces deux dernières éditions

Les anciennes Villes de Mots sont subventionnées à concurrence de maximum 3.000€

Quand aucune Ville des mots n'est désignée, la DLF organise un appel à projets; les lauréats bénéficient d'une subvention plafonnée à 3.000€

Proposition : se concentrer dans un premier temps sur le 1er cas de figure de cette action 4 (Auteurs en classe, Ateliers linguistiques en classe, Petite Fureur et Grand concours de nouvelles)